

---

germain-anglo, vingt ans après

---

classes sociales et habitus  
selon pierre bourdieu

---

droits de l'homme  
en liberté surveillée

---

la parole à pierre galand

---

ça bouge en urss

---

livres

---

mai 1987

151

## sommaire

---

germain-anglo, vingt ans après	1
<b>claire poulaint</b> classes sociales et habitus selon pierre bourdieu	6
<b>jean-pierre keimeul</b> candidats réfugiés politiques : les droits de l'homme en liberté surveillée	16
pistes pour un non-alignement européen la parole à <b>pierre galand</b>	31
<b>rosine lewin</b> ça bouge en urss	35
livres	
— cent ans de droit social	47
— la traque des juifs	48
— du sang sur les lianes	50
— l'assassinat de julien lahaut	53
— l'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme	54
— à la croisée des chemins	56
— la gauche face aux illusions néo-libérales	57
— atlas économique de l'Europe	58
— marcinelle, 8 août 1956	59
en revue	
— bulletin de la far	61
— contradictions	61
— socialisme	62
— la revue nouvelle	63

---

### Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

### Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyrès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P. Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegen.

**Rédacteur en chef :** Rosine Lewin.

Édité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

## germain-anglo, vingt ans après...

Le 15 mai 1987 s'ouvre à La Louvière une exposition rappelant un événement vieux de vingt ans, mais dont l'actualité n'est pas défraîchie : l'occupation de l'entreprise métallurgique du Centre, les Ateliers Germain-Anglo, à La Croÿère.

Mai 1967 ne nous ramène-t-il pas aux fameuses « golden sixties » ? Quelle dérision que cette dorure ! Si en 1966, les discours gouvernementaux sont d'un optimisme impavide, la récession est bien là. Les rythmes de progression du Produit national brut sont ralentis : de 6,6 % en 1964, le taux de progression passe à 3,5 % en 1965 et à 2,7 % en 1966. En 1966, la Belgique est, à l'échelle de l'Europe des Six, dernière pour la croissance économique, première pour le poids de la dette... Déjà, « la décadence » ou « le déclin » de la Wallonie sont au centre de colloques de spécialistes et d'assemblées de militants.

Dès 1965, les travailleurs des Ateliers Germain-Anglo publient un manifeste qui acte « la décadence de plus en plus tragique de la situation de la région du Centre ». Contre cette décadence, dont ils refusent la fatalité, ceux de Germain-Anglo appellent à un vaste front pour sauver la région.

C'est dans cet esprit de résistance qu'ils réagissent le 16 mai 1967 à la décision patronale de fermer l'entreprise : ils ressentent cette décision comme un défi et un scandale. Ils refusent de s'incliner. Ouvriers, employés, cadres s'unissent, occupent l'usine et interpellent le monde politique, face à un acte destructeur d'emplois, étape d'un long processus de démaillage du tissu industriel wallon.

Sans doute y avait-il eu déjà des occupations d'entreprises. Celle de Germain-Anglo eut ceci d'exceptionnel qu'elle suscita une

très large solidarité dans la région du Centre, en Wallonie et même à l'échelle du pays, et que forte de cette solidarité, elle secoua le monde politique. Le Premier ministre de l'époque, Paul Vanden Boeynants, se rendit sur les lieux pour discuter avec « les occupants ». C'était pour le moins insolite. La première grosse alerte avait sonné en février, provoquant une vive réplique. Le 24 février, la direction de Germain-Anglo annonce à la délégation syndicale que l'entreprise est au bord du gouffre et qu'elle sollicite un concordat par abandon d'actif; les préavis doivent être remis le 30 mars. Le 27 février, le personnel manifeste dans les rues de La Louvière et remet une adresse au bourgmestre. Deux semaines plus tard, commence une série de visites et d'entretiens avec parlementaires et conseillers provinciaux. Une lettre est adressée aux autorités civiles et religieuses. Une entrevue a lieu au cabinet du ministre des Affaires économiques, en présence du chef de cabinet du Premier ministre. Une avance de 12 millions est consentie par le gouvernement pour permettre le paiement des salaires et traitements jusqu'au 19 mai. Le quorum requis n'étant pas atteint, la réunion des créanciers ne peut statuer sur la demande de concordat.

Le 22 mars, la délégation syndicale convoque la presse pour lui demander de soutenir la lutte des travailleurs et lui annoncer que les délégations ouvrières (FGTB et CSC) passeront la nuit à l'usine.

De nouvelles démarches auprès des parlementaires, de nouvelles manifestations se déroulent fin mars et dans le courant d'avril.

Le 2 mai, la délégation syndicale expose aux parlementaires qu'elle a invités ses propositions pour la survie de Germain-Anglo. Un comité de défense, représentatif de tous les travailleurs est mis sur pieds le 11 mai. Et après une troisième visite aux parlementaires, c'est tout le personnel — 250 ouvriers et 70 employés — qui, le 16 mai 1967, entame l'occupation de l'usine. Elle durera dix-sept jours. Dynamique, digne, disciplinée.

L'histoire des Ateliers Germain-Anglo de La Croyère remonte à 1857 et a connu de nombreux avatars. Pendant près d'un siècle, la firme, spécialisée dans la fabrication de matériel ferroviaire, a connu une certaine prospérité. A partir de 1955, les commandes sont plus rares, un chômage partiel s'installe, les pertes de l'entreprise s'accroissent. En 1963, les Ateliers Germain absorbent l'Anglo-franco-belge. C'est le groupe Hallet qui contrôle ce nouveau et dernier avatar. Mais les pertes s'accroissent. La gestion de la direction a été très contestée.

Pendant plus de deux semaines, la population du Centre va vivre à l'unisson avec les occupants. Le drapeau noir qui flotte sur



*Une photo de l'exposition de La Louvière : Marcel Couteau, délégué FGTB de Germain-Anglo, a la parole à une assemblée de travailleurs.*

L'exposition (Salle Le Place, Place Jules Mansart à La Louvière) est organisée conjointement par l'Amicale de Germain-Anglo, la FGTB et la CSC du Centre, la Fondation Jacquemotte, Présence et Action culturelles, le MOC. Cette coalition d'organisateur est bien l'héritière du front qui, en 1967, mena l'occupation de Germain-Anglo. L'exposition sera ouverte du 15 au 18 mai.

Germain-Anglo est un symbole de révolte contre le déclin de l'industrie wallonne, le symbole aussi d'une volonté de lutte. Messages et visites affluent à l'usine. Quand les représentants du personnel se rendent à Bruxelles pour rencontrer le Premier ministre, c'est en caravane de voitures avec drapeaux et calicots. Les propositions gouvernementales formulées le 18 mai, sont rejetées au vote secret (155 contre 66). Les familles rendent visite à « leurs » occupants. Une messe est célébrée à l'usine, et alors que la FGTB y détient la totalité des mandats syndicaux, presque tous les travailleurs y assistent, en signe de fraternité. Un défilé imposant regroupe dans les rues de La Louvière les 15.000 ouvriers, en grève pendant 24 heures, par solidarité avec les gars de Germain-Anglo. Des interpellations se déroulent à la Chambre. Des assemblées de métallurgistes du Centre (FGTB et CSC) témoignent de la vigilance avec laquelle ils suivent l'évolution du conflit. Le 26 mai cependant, une de ces assemblées se prononce en faveur des propositions gouvernementales et contre de nouvelles grèves de solidarité. Le 1<sup>er</sup> juin, un vote à Germain-Anglo (167 oui, 65 non et 2 nuls) met fin à l'occupation, tout en décrétant « un régime de paix armée ».

Ce n'est pas une victoire. Ce n'est pas non plus un échec. Les travailleurs de Germain-Anglo obtiennent le respect du principe « Plus de fermeture sans reclassement », c'est-à-dire l'application des accords de Zwartberg. Les ouvriers se voient assurer du travail pendant un an ainsi qu'un reclassement sans perte d'ancienneté. Ils obtiennent un élargissement des obligations incombant au Fonds d'indemnisation des travailleurs victimes des fermetures. Le Fonds payera désormais en lieu et place de l'employeur défaillant la rémunération pendant la durée du préavis, le pécule de vacances et le 13<sup>e</sup> mois des employés, les indemnités ou primes dues aux travailleurs en vertu des conventions collectives du travail.

De plus, l'occupation de Germain-Anglo entraîne la mise en place d'un comité interdépartemental chargé de s'occuper des entreprises en difficulté. Et M. Vanden Boeynants lâche la promesse d'une industrie pétrochimique en Hainaut. Cela étant dit, l'action des travailleurs, ne réussit pas à imposer la mise sous séquestre de l'entreprise, par laquelle ils entendaient éviter la fermeture et assurer un contrôle public sur les activités de ce « nouveau » Germain-Anglo. Volet social, oui. Décision économique, non. Accroissement du contrôle ouvrier, non.

Faisant écho aux luttes, le groupe communiste de la Chambre avait déposé en mai deux propositions de loi, « surgies au cours de discussions syndicales concrètes ». La première visait précisément à rendre possible la mise sous séquestre d'une entreprise défaillante dont le personnel veut poursuivre les activités. Elle s'inscrit dans la

contestation d'un droit souverain du patron à disposer de « son » entreprise et à licencier « son » personnel. A l'heure où la volonté de résistance des travailleurs s'exprime par le slogan « Non aux fermetures » la proposition communiste suggère une formule juridique qui permet dans l'immédiat d'arrêter les liquidations, de stopper une hémorragie. La seconde vise à doter le conseil d'entreprise de compétences élargies, de manière à permettre un réel contrôle des travailleurs sur la marche de leur entreprise. Elle prévoit une série de droits complémentaires d'information, de contestation, d'intervention. Ces propositions ne furent pas retenues, même si la Chambre vota à l'unanimité un message de sympathie aux occupants de Germain-Anglo. Témoignage du rayonnement de l'action ouvrière, le message évitait de se prononcer sur le fond du débat.

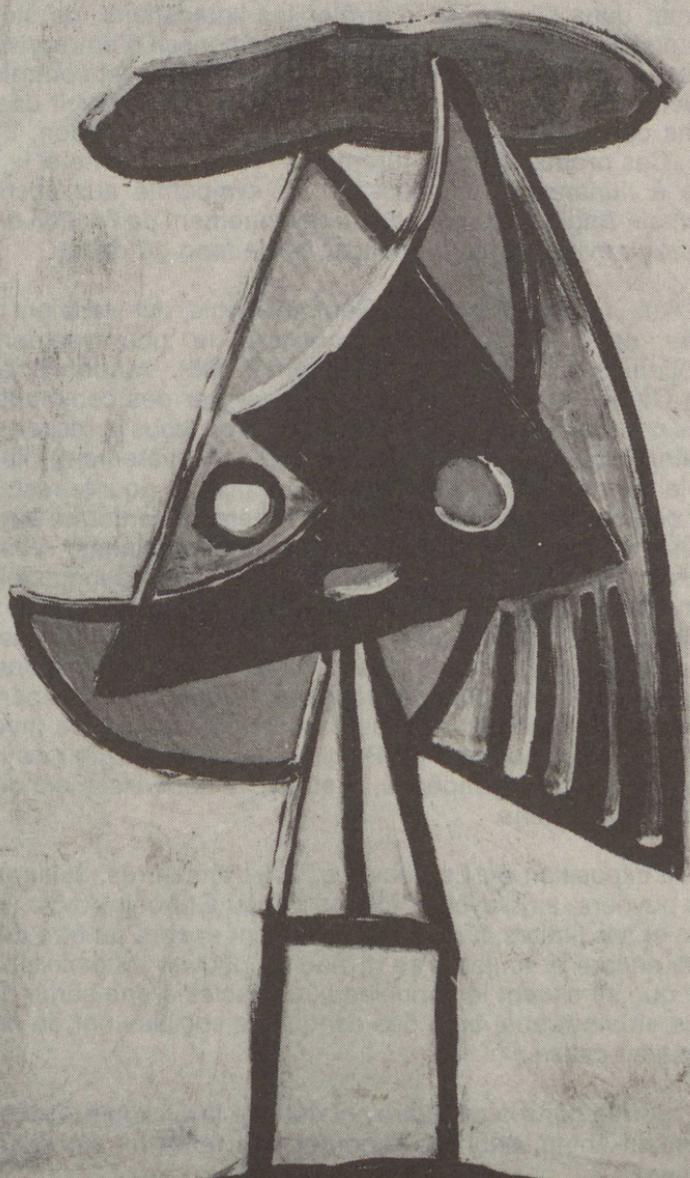
Aux représentants de Germain-Anglo qui venaient défendre l'idée de la mise sous séquestre, le gouvernement social-chrétien/libéral opposa un refus ferme. MM. Vanden Boeynants et Van Offelen se déclarèrent prêts à assurer des commandes publiques pour faire vivre la firme un an environ (sous la responsabilité de gestionnaires que même la F.I.B. jugeait sévèrement). Ils cédèrent sur le volet social mais ils restèrent de marbre pour le reste, qui relevait du pouvoir patronal. C'était parfaitement conforme à la politique qu'ils menaient (et que leurs partis, même scindés, rebaptisés ou transformés n'ont cessé de mener.) La « relance économique » qu'ils préconisaient en 66/67 comprenait pour l'essentiel des incitants fiscaux pour les détenteurs de capitaux, une augmentation des moyens de la Société Nationale d'Investissement, des bonifications d'intérêt aux industries nouvelles. Prolongeant les lois dites d'expansion économique de 1959, ces mesures ont encouragé des investisseurs étrangers à s'implanter en Belgique avec de l'argent de la collectivité ; elles n'ont ni empêché, ni enrayé le dépérissement des bassins industriels wallons.

L'exposition de La Louvière, vingt ans après, éclairera l'action des ouvriers, employés et cadres de feu Germain-Anglo. Ses temps forts et ses limites. Des limites qui n'ont encore pu être dépassées : c'est encore et toujours au niveau du pouvoir de décision économique que se situent les principaux obstacles à une sortie de la crise. Mais en vingt ans, bien des conquêtes sociales ont de surcroît été mises en cause.

Entrée dans la mémoire ouvrière de la Wallonie, l'occupation de Germain-Anglo, pourrait alimenter une réflexion sur aujourd'hui et demain...

contestation d'un droit souverain du patron à disposer de son  
entreprise et à licencier son personnel. A l'honneur de la volonté de

Paris 10 Mars XXXV



Picasso

# classes sociales et habitus selon pierre bourdieu

par claire poulaint

l'œuvre du sociologue français pierre  
bourdieu trouve son inspiration dans des  
sources très diverses : durckheim,  
bachelard, marx, weber...

qu'est devenu le concept de classe  
sociale dans cette élaboration ?  
claire poulaint montre la fécondité de la  
recherche de bourdieu, et en indique des  
limites.

---

(\*) Claire Poulaint a obtenu le titre de licenciée en sciences sociales (U.L.B.) en présentant son mémoire sur « Les classes sociales dans l'œuvre de Pierre Bourdieu ».

# classes sociales et habitus selon pierre bourdieu

par claire poulaint

Pourquoi est-il besoin de s'interroger sur la notion de classe telle qu'elle est envisagée par Pierre Bourdieu ? Essentiellement parce que, concept central du marxisme, la classe sociale apparaît dans les ouvrages de Bourdieu sous un éclairage nouveau. La parenté du jargon qu'utilise Bourdieu avec la terminologie marxiste (classe, capital, détermination en dernière instance) ne peut qu'éveiller notre curiosité dans la mesure où cet emprunt dépasse l'utilisation classique qui en est faite.

## UNE DÉMARCHE FÉCONDE

Pierre Bourdieu, sociologue français, professeur à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales développe une pensée inspirée de traditions multiples. Sa méthode relève notamment des principes élaborés par Durkheim et développés par Bachelard; sa vision du monde social s'inspire du marxisme et de Max Weber dont la pensée privilégie l'individu dans ses relations avec les autres membres de la société. Autant dire qu'un tel mélange ne va pas sans difficultés et la cohérence théorique n'en reste pas toujours indemne. Cette confrontation de traditions divergentes d'avère pourtant féconde et ce sont précisément les implications nouvelles qu'elle engendre qui retiendront notre attention.

La démarche de Bourdieu essaie d'éclairer la complexité des déterminations sociales dont nous sommes le produit, lesquelles se révèlent notamment dans nos styles de vie, c'est-à-dire nos goûts artistiques, vestimentaires, culturels, mais aussi dans nos opinions, dans nos trajectoires sociales. On trouve dans un article « Condition de classe et position de classe », publié en 1966, les fondements de ce qui deviendra, dans *La Distinction*, le regard porté par Bourdieu sur l'espace social. Bourdieu y définit la classe non seulement par sa situation (ses conditions matérielles d'existence, ses pratiques professionnelles) mais aussi par la place qu'elle occupe dans un réseau de relations structurales, c'est-à-dire sa position. Celle-ci s'appréhende à travers une coupe synchronique opérée dans l'espace social à un moment donné autant que par son évolution au cours du temps. La position de classe recouvre donc d'une part les relations que la classe entretient avec les autres classes sociales mais aussi la trajectoire passée et future qui caractérise son parcours historique :

« deux positions apparemment identiques du point de vue de la synchronie peuvent se révéler profondément différentes si on les réfère au seul contexte réel, à savoir le devenir historique de la structure sociale dans son ensemble et, par-là, de la position; et inversement, des individus (...) ou des groupes (classes montantes ou classes déclinantes) peuvent avoir des propriétés communes dans la mesure où ils ont en commun, sinon leur trajectoire sociale, du moins la pente, ascendante ou descendante de leur trajet » (1).

## HÉTÉROGÉNÉITÉ DES CLASSES MOYENNES

Aussi les classes moyennes constituent-elles un exemple particulièrement parlant de la multiplicité des trajectoires d'individus partageant une position de classe analogue, en porte-à-faux dans la structure sociale. Elles regroupent, en effet, des individus aux trajectoires sociales dispersées comme l'explique L. Boltanski, dont la formation théorique est proche de celle de Bourdieu, dans un article concernant les cadres (2). La volonté de rassemblement des classes moyennes en groupe social institué et homogène dans les années 30 rencontrera des difficultés liées à cette hétérogénéité des trajectoires de ses membres. L'origine de cette nouvelle vision ternaire du social est en fait bien antérieure à cette période critique puisqu'elle trouve ses racines dans le catholicisme social et son affrontement aux idéologies socialiste et libérale laïque. Elle s'appuie d'autre part sur l'idéologie fasciste et son discours corporatiste.

Dans le contexte des années 30, les classes moyennes vont réagir aux changements qui ont lieu dans les relations entre la société civile et l'Etat et à leur exclusion des négociations collectives. Ainsi, la Confédération Générale des Syndicats de Classes Moyennes revendiquera la représentation des classes moyennes dans tous les Conseils de gouvernement et les administrations au sein desquels sont représentées les classes ouvrière et patronale en France depuis les accords Matignon. Ces revendications nouvelles se sont accompagnées de tout un travail social de définition et de délimitation de ce groupe. Les critères du patrimoine et de « l'esprit d'épargne » seront épinglés. Les ingénieurs et les cadres resteront dès lors une catégorie marginale dans ce processus d'unification dans la mesure où les corporatistes ne sauront pas très bien comment les rattacher aux classes moyennes. Les fonctionnaires du secteur public ne participeront pas quant à eux à ce rassemblement, leur situation « trop abritée et trop dépourvue d'initiative responsable » sera considérée comme un critère d'exclusion. Des tensions naîtront d'autre part entre frac-

(1) Bourdieu, P., « Condition de classe et position de classe », in *Archives européennes de sociologie*, Paris, vol. VII, n° 2, 1966, p. 206.

(2) Boltanski, L., « Taxinomies sociales et luttes de classes », in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. Paris, éd. de Minuit, n° 29, 1979, pp 75-105.

tions ascendantes et descendantes de la bourgeoisie et de la petite bourgeoisie opposant les ingénieurs et les cadres, représentatifs d'un nouveau salariat bourgeois, aux indépendants (des petits rentiers aux gros propriétaires). En particulier, l'ingénieur symbolise la situation intermédiaire des classes moyennes puisqu'il est l'échelon qui sépare la direction des exécutants; mais il ne correspond pas à la représentation traditionnelle des classes moyennes dont la figure centrale est le petit patron indépendant, laborieux et épargnant, dans la mesure où il se situe plutôt du côté du « capital » puisqu'il travaille souvent dans les grandes entreprises.

### LA NOTION DE FRACTION DE CLASSE

On l'aura remarqué, on ne peut appréhender tout ce travail de représentation effectué autour de la notion de classe moyenne qu'en la référant non seulement à sa position de classe mais aussi aux trajectoires liées aux différentes fractions de la classe moyenne. Cette notion de fraction de classe qui ne s'applique pas exclusivement à la classe moyenne, impose quelques explications. Si le capital économique sous-tend la définition de la situation de classe et, par voie de conséquence, la position de classe, Bourdieu accorde aux relations symboliques une place non négligeable. Il intègre ici les groupes de statut de M. Weber. Ainsi, si les classes sociales sont caractérisées par leur relation à la production et à l'acquisition de biens, les groupes de statut se distinguent, selon Weber, par leur consommation de biens, en tant qu'elle caractérise des styles de vie. Bourdieu s'emploie à établir la relation entre ces deux visions du social. Cependant, quand il introduit dans sa définition des classes la dimension symbolique que leur donne Weber, le poids qu'il attribue au symbolique reste celui que lui confère la tradition marxiste. P. Bourdieu résout ainsi les contradictions inhérentes à la confrontation de Marx et Weber en concevant la formation sociale comme un « système de rapports de force et de sens entre des groupes ou des classes » (3).

### MÉTAPHORE SPATIALE

La question que se pose Bourdieu est de savoir « comment la structure des rapports économiques peut, en déterminant les conditions et les positions sociales des sujets sociaux, déterminer la structure des rapports symboliques qui s'organisent selon une logique irréductible à celle des rapports économiques » (4). La réponse est

(3) Bourdieu, P., *La Reproduction*, Paris, éd. de Minuit, 1970, p. 20.

(4) Bourdieu, P., « Condition de classe et position de classe », *op. cit.*, p. 223.

développée dans *La Distinction*, ouvrage publié en 1979. Bourdieu y donne une consistance empirique à la théorie qu'il avait esquissée dans « Condition de classe et position de classe ». Pour ce faire, il utilise de nouveaux concepts en meilleure adéquation avec les données statistiques sur lesquelles il travaille. Ainsi, entre « Condition de classe et position de classe », qui date de 1966, et *La Distinction*, les notions de situation, position de classe et relations symboliques entre les agents sociaux ont laissé la place à une métaphore spatiale rassemblant les notions d'espace social, de champ et d'espèces de capital.

Le volume global de capital permet de cerner les différences primaires dans l'espace social, soit les classes de condition d'existence. Il se mesure à « l'ensemble des pouvoirs et ressources effectivement utilisables » : capital économique mesuré aux revenus, capital culturel mesuré aux titres scolaires, capital social mesuré au réseau de relations. Pourtant, Bourdieu abandonne très rapidement la dimension liée au capital social de telle sorte que « les différentes classes (et fractions de classe) se distribuent ainsi depuis celles qui sont les mieux pourvues à la fois en capital économique et en capital culturel jusqu'à celles qui sont les plus démunies sous ces deux rapports ». A cette première subdivision de l'espace social, Bourdieu ajoute une seconde dimension. Oubliant définitivement le capital social, il met en évidence les différences secondaires que dessinent les structures patrimoniales (en capital économique et en capital culturel), à savoir les fractions de classe qui subdivisent les classes précédemment définies par le volume global de capital. L'espace social s'organise alors selon une structure croisée au niveau des classes supérieures et moyennes. Seules les classes populaires, pour lesquelles Bourdieu ne dispose pas de données assez fines, restent un bloc monolithique. Un des principaux reproches adressés à Bourdieu sur ce point est de bâtir *La Distinction* sur une classe-repoussoir. Il tend en effet à réduire la culture populaire à un état de nature et ne lui reconnaît aucune spécificité technique (il exclut les diplômes techniques de la hiérarchie des diplômes qui fonde le capital culturel) ni un quelconque savoir-faire. Les dominés sont alors renvoyés à un manque de culture ou, mieux, à la version vulgaire de la culture qui leur est inculquée par l'école ou les mass-media. Les classes populaires sont identifiées à une nature qui est défaut de culture et soumission à la nécessité.

## QUE SIGNIFIE LA CATÉGORIE « CLASSES POPULAIRES » ?

D'autre part, l'assimilation des ouvriers et des agriculteurs dans une seule catégorie, les « classes populaires », incite à la réflexion.

Cl. et Ch. Grignon montrent pourtant très clairement, sur le terrain d'analyse même de Bourdieu, que les styles d'alimentation populaires varient selon qu'on a affaire à des paysans ou à des ouvriers ou selon qu'il s'agit d'ouvriers issus de la paysannerie ou de la classe ouvrière. L'analyse en terme de fractions qu'ils adoptent, à l'inverse de Bourdieu, permet de mettre en évidence une série de pratiques spécifiques qui ne rappellent en rien le monolithisme décrit par Bourdieu. Si les classes populaires se caractérisent effectivement par une série d'indicateurs négatifs qui vont de pair avec des privations, des handicaps ou des abstentions, elles n'en ont pas moins des pratiques originales. Ainsi, « à la cuisine sans souci des classes dominantes s'opposent, du côté des classes populaires, l'autosubsistance et son substitut, l'approvisionnement direct, et, plus généralement, l'ensemble des individus qui témoignent d'un sur-travail domestique consacré, entre autres, à l'alimentation » (5).

Dès lors, si Bourdieu s'emploie bien à dévoiler l'arbitraire des goûts et à mettre en lumière le caractère social de ce qui se présente sous la forme et avec la force de phénomènes naturels, physiques ou biologiques, il est moins certain qu'il parvienne à rompre réellement avec les stéréotypes, les images-forces qui connotent les goûts populaires. Le risque est grand pour le sociologue de rejeter hors du jeu social des classes vouées à symboliser la simplicité, la franchise, le naturel.

En ce qui concerne les autres classes, la structure croisée définit deux ensembles de positions homologues : les détenteurs d'un capital économique faible et d'un fort capital culturel (professeurs dans les classes supérieures, instituteurs dans les classes moyennes, par exemple), c'est-à-dire les fractions dont la reproduction dépend essentiellement du capital culturel, et les détenteurs d'un capital culturel faible mais d'un capital économique important (industriels et gros commerçants d'une part, artisans et petits commerçants de l'autre) c'est-à-dire les fractions dont la reproduction dépend essentiellement du capital économique.

Bourdieu fait encore intervenir des propriétés secondaires dans son analyse. L'appartenance ethnique, le sex-ratien, la distribution dans l'espace géographique interviennent aussi dans la capacité d'un groupe ou d'une classe à s'approprier des biens matériels ou symboliques. Si on prend en considération l'espace géographique, on notera l'accès différentiel à l'université ou à la culture théâtrale par exemple selon le lieu d'habitation, les temps de déplacement, l'accès aux moyens de transport individuels et collectifs.

(5) Grignon, Cl. et Ch., « Styles d'alimentation et goûts populaires », in *Revue française de sociologie*, Paris, XXI, 1980, p. 536.

## AU CŒUR DU DÉBAT : L'HABITUS

Malgré la place importante qu'il occupe dans la structuration de l'espace social, le capital économique ne fait pas partie du travail auquel s'intéresse Bourdieu. Celui-ci préfère axer son analyse sur « ce qui est abandonné par les autres », c'est-à-dire le capital culturel et le capital social. Ainsi, la détention à des degrés divers selon les classes ou fractions de classe de ces différentes espèces de capital détermine des styles de vie propres à ces classes ou fractions. Ce processus de détermination s'effectue par l'intermédiaire d'un espace des habitus c'est-à-dire l'incorporation inconsciente par les membres d'une classe ou d'une fraction de classe de leurs caractéristiques objectives. L'habitus est donc une sorte de principe d'orchestration sans chef d'orchestre qui confère une régularité, une unicité, une systématité aux pratiques d'une classe. « L'harmonisation objective des habitus de groupe ou de classe est ce qui fait que les pratiques peuvent être objectivement accordées **en l'absence de toute interaction directe et, a fortiori, de toute concertation explicite** » (6). Par exemple, l'habitus est au principe de « la vision du monde d'un vieil ébéniste, sa manière de gérer son budget, son temps ou son corps. Son usage du langage et ses choix vestimentaires sont tout entiers présents dans son éthique du travail scrupuleux et impeccable, du soigné, du figolé, du fini et son esthétique du travail pour le travail qui lui fait mesurer la beauté de ses produits au besoin et à la pratique qu'ils ont demandé » (7). Ce n'est donc ni la concertation consciente, ni la prise de conscience qui font exister la classe en tant que telle, mais l'habitus. Celui-ci participe, selon Bourdieu, à la construction de la classe objective dans la mesure où les agents placés dans des conditions d'existence homogène sont le produit de conditionnements homogènes, propres à engendrer des pratiques semblables. Les membres d'une classe objective possèdent dès lors un ensemble de propriétés communes, objectivées (possession de biens ou de pouvoirs) et incorporées (les habitus de classe).

L'habitus concentre dès lors en lui une série d'oppositions. Il se situe à l'intersection de divers axes porteurs de ces pôles. S'il est à l'intersection de l'individuel et du collectif, il est aussi le lieu d'incorporation du passé et de génération du futur. L'habitus concrétise la dimension historique incorporée à l'inconscient : « Il assure la présence active des expériences passées qui, déposées en chaque organisme sous la forme de schèmes de perception, de pensée et d'action, tendent plus sûrement que toutes les règles formelles et

(6) Bourdieu, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève, Droz, 1972, p. 181.

(7) Bourdieu, P., *La Distinction*, Paris, éd. de Minuit, 1979, p. 193.

toutes les normes explicites, à garantir la conformité des pratiques et leur constance à travers le temps » (8). L'habitus définit des limites, c'est-à-dire un « champ des possibles » à l'intérieur duquel chacun conserve une latitude de mouvements, une liberté de choix. Bourdieu ne nous explique cependant pas ce qui détermine ce choix ni les mécanismes de ce qu'il appelle la « magie sociale » qui, selon lui, explique pourquoi l'origine sociale marque irrémédiablement les individus qui en sont issus quels que soient les efforts qu'ils font pour s'en dégager. « Le plus piétre escrimeur noble reste noble (même si son image s'en trouve ternie, à des degrés différents selon les traditions nationales et selon les époques); inversement, le meilleur escrimeur roturier reste roturier » (9). L'habitus est aussi dépositaire d'une mémoire collective dans la mesure où il est le produit d'un travail d'inculcation et d'appropriation qui permet aux structures objectives (langue, économie...) de se reproduire « dans tous les organismes durablement soumis aux mêmes conditionnements, donc placés dans les mêmes conditions matérielles d'existence » (10).

### QUELLE « MAGIE SOCIALE » ?

L'habitus est donc au cœur du débat sur l'objectivisme et le subjectivisme. Il est le moyen qu'utilise Bourdieu pour échapper au « réalisme de la structure » auquel conduit, selon lui, l'objectivisme lorsqu'il traite les relations objectives qu'il construit, comme des réalités déjà constituées en dehors de l'histoire de l'individu et du groupe. Afin d'éviter de verser au contraire, dans le subjectivisme au point d'ignorer les nécessités, Bourdieu propose une relation dialectique entre ces deux conceptions laquelle doit se réaliser à travers l'habitus. Les dispositions constitutives de l'habitus tendent à engendrer des attentes et des pratiques objectivement compatibles avec les conditions dont elles sont le produit et adaptées aux exigences objectives qui en résultent. Ces dispositions tendent ainsi à anticiper les possibilités objectives de leur mise en pratique si bien « que l'on a ce que l'on aime parce qu'on aime ce que l'on a » (11). Dès lors, « tout se passe comme si » la probabilité a posteriori d'un événement qui est connue à partir de l'expérience passée, commandait la probabilité a priori qui lui est subjectivement accordée, sans que le moindre calcul ou la moindre estimation des chances de nécessité n'intervienne. Ce « tout se passe comme si », à la manière de la « magie sociale » invoquée ailleurs, ne peut cependant renvoyer qu'à une problématique et non constituer un argument.

(8) Bourdieu, P., *Le sens pratique*, Paris, éd. de Minuit, 1980, p. 91.

(9) Bourdieu, P., *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982, p. 125.

(10) Bourdieu, P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, op. cit., p. 187.

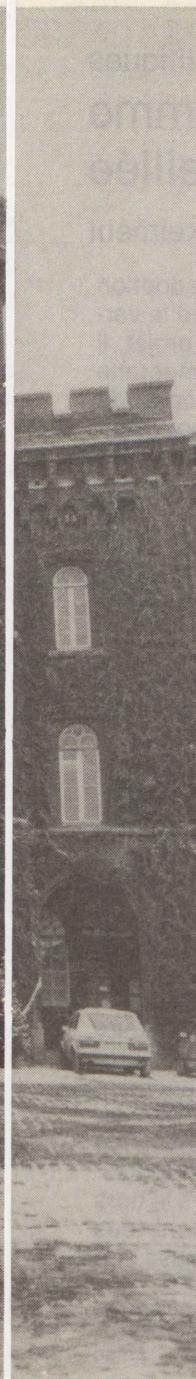
(11) Bourdieu, P., *La Distinction*, op. cit., p. 195.

C'est donc l'habitus, concept énigmatique, qui fait le lien entre les déterminations objectives que représentent les différentes espèces de capital et les styles de vie caractéristiques des détenteurs de ces propriétés. Le concept, on le voit, pose problème même s'il s'avère productif sur le plan pratique. Il suffit d'utiliser les analyses de Bourdieu dans le décryptage quotidien que nous faisons des comportements, des goûts vestimentaires, musicaux, culturels, etc... de ceux que nous rencontrons.

L'habitus s'avère être un lieu de concentration privilégié de tout ce qui pose problème dans la sociologie de Bourdieu. Etant un processus de transformation, on attend qu'il nous soit expliqué, non par le biais de ce qui est en aval ou en amont du processus mais par les mécanismes qui le constituent. Malheureusement ceux-ci n'apparaissent nulle part, ce qui permet de qualifier l'habitus de « boîte noire ». Il n'en reste pas moins que la tentative est louable puisqu'elle essaie de dépasser dans un processus dialectique ce qui est généralement opposé : psychologie/sociologie, individu/classe-groupe, passé/futur, inconscience/conscience, conditionnement/créativité, liberté/déterminisme.

**Les sous-titres sont de la rédaction des CM.**

L'article de Lucien Sève « Un regard marxiste sur la bioéthique », que nous avons fait paraître dans notre précédente livraison est repris du numéro 252 de LA PENSÉE (Paris, juillet-août 1986) revue de l'Institut de Recherches marxistes. Il faisait partie d'un dossier sur « Les valeurs morales et leur devenir ».



## candidats réfugiés politiques les droits de l'homme en liberté surveillée

par jean-pierre keimeul

la belgique terre d'accueil ? notre pays a effectivement depuis son indépendance respecté une tradition d'asile pour les réfugiés politiques. faudra-t-il en parler bientôt au passé ? la belgique — carrefour de l'europe — sera-t-elle un des éléments moteurs d'une europe frileusement repliée sur elle-même et inaccessible aux réfugiés comme aux immigrés ?

en quelques années, la belgique s'est effectivement transformée en laboratoire de l'exclusion. non-inscription d'immigrés dans les communes bruxelloises, contrôle de l'immigration et enfin, depuis le 10 mars 1987, le projet du ministre libéral jean gol modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.

*La caserne du « Petit Château », un des lieux « d'accueil » des candidats réfugiés.*

# candidats réfugiés politiques les droits de l'homme en liberté surveillée

par jean-pierre keimeul

Le projet Gol n'est toujours qu'un projet mais son adoption devient de plus en plus évidente. Voté à la Chambre, il attend le verdict imminent du Sénat. Quant au « climat » qui entoure ce projet, il est révélateur d'un malaise profond ressenti au sein de la démocratie belge. Karl M. Bisha, réfugié zaïrois, « est suicidé » à l'aéroport de Zaventem (1). Au mépris de la convention de Genève, cet opposant politique était renvoyé sur un avion en partance pour Kinshasa. Des candidats réfugiés iraniens ont fait la grève de la faim pour ne pas être embarqués à partir de Zaventem vers la Turquie. Et une « disparition » probable. Les candidats réfugiés sont parqués au Petit-Château, caserne insalubre. Communes et CPAS jouent aux échecs avec la secrétaire d'Etat aux Affaires sociales pour savoir qui hébergera les réfugiés...

L'allié du projet de loi ? Un climat de crise, où le racisme et la xénophobie peuvent prendre racine. Contre lui : à la fois le cœur et la raison... Car outre l'argument humaniste de solidarité envers celui qui est exilé, des arguments juridiques sérieux montrent que ce projet porte atteinte aux droits de la défense de tout individu candidat-réfugié. Ils sont actuellement près de 8.000 en Belgique. Chiffre important par rapport à il y a dix ans et goutte d'eau par rapport aux 20 millions de réfugiés et apatrides qui circulent dans le monde. La philosophie du projet ? Eviter que des immigrés ne s'installent en Belgique sous couvert du statut de réfugié politique. Dans l'exposé introductif de Jean Gol on lit : « ... En fait, demander la qualité de réfugié permet à de nombreux étrangers de contourner la décision gouvernementale de 1974 de limiter l'immigration des travailleurs étrangers extérieurs à la Communauté européenne. » Autre reproche non voilé : « ils viennent aujourd'hui de pays du tiers monde ». Jean Gol d'estimer qu'il s'agit plus d'un problème de coopération au développement que d'un problème spécifique d'asile... Résultat ? Le projet Gol veut limiter l'accès de la Belgique aux candidats réfugiés. Il ne prévoit de toute manière aucune politique positive envers le tiers monde. C'est un projet d'« homme fort » qui réunit finalement tous les pouvoirs entre les mains du ministre de la Justice et qui laisse une

---

(1) Décès survenu le 14 janvier 1987 à l'aéroport national de Zaventem dans des circonstances mystérieuses. La thèse de l'empoisonnement avancée par le ministre de la Justice s'est révélée inexacte. L'enquête est toujours en cours. Il est question d'asphyxie.

large place à l'arbitraire. Argument invoqué : l'efficacité. On examinerait plus rapidement les candidatures des réfugiés. Plus rapidement ou de manière plus expéditive ?

## LES JURISTES NE PLAIDENT PAS POUR LE PROJET GOL

Paradoxe ? Jean Gol, ministre de la Justice, avocat, voit se dresser contre son projet un certain nombre de juristes et de magistrats. S'imaginer que la contestation au sein du milieu juridique n'est le fait que de quelques gauchistes enragés serait une profonde erreur de diagnostic.

Le principal grief des gens de robe ? Le manque d'indépendance par rapport au « pouvoir » de la commission de recours. Dans son éditorial de février, le *Journal des juristes démocrates* précise : « Le système prévu par le projet de loi actuellement à l'étude ne peut donner satisfaction. L'indépendance de la commission de recours actuellement prévue est trop peu garantie. Elle serait composée de deux fonctionnaires, d'un magistrat et d'un avocat choisis par le gouvernement. Le ministre de la Justice qui prend les décisions aura donc le droit de composer à son gré la commission d'appel. En soi, il serait préférable de ne pas créer une juridiction d'exception mais de confier ce contentieux aux juridictions ordinaires. S'il faut absolument une telle juridiction, on pourrait se contenter de prévoir un seul fonctionnaire, et envisager que l'avocat et le magistrat appelés à siéger soient désignés pour une durée déterminée, respectivement par l'ordre national des avocats et le premier Président de la Cour de Cassation. » (2)

Outre l'ABJD, réagit également l'Association syndicale des magistrats (ASM), qui le 28 janvier exprimait « ses plus vives inquiétudes quant aux conséquences juridiques qu'engendrent les dispositions de certains articles ».

L'ASM met en cause les articles 4, 5, 7 et 14 du projet qui « organisent le refoulement par des fonctionnaires de candidats réfugiés qui ne sont pas porteurs de passeports ou de visas, en sanctionnant les transporteurs qui les amènent aux frontières et en autorisant ainsi ces derniers ainsi que les fonctionnaires à refuser aux candidats réfugiés l'accès au territoire ». On prive ainsi, souligne l'ASM, l'étranger qui se déclare réfugié de faire valoir son droit d'être reconnu comme tel devant une juridiction, en lui refusant le droit à un

(2) Réfugiés politiques : quelques pistes pour un débat moins empreint de préjugés. *Journal des Juristes Démocrates* n° 47, février 1987.

procès équitable. Ce qui est contraire à l'article 6 de sauvegarde des droits de l'homme et aux obligations découlant de la Convention de Genève et du Protocole de New-York qui interdisent le rapatriement de l'étranger vers un pays où il peut craindre d'être persécuté. » Et l'Association syndicale des magistrats de rappeler que la Cour de Cassation a plusieurs fois pris position sur le principe de la primauté des traités internationaux par rapport à la norme interne des Etats quand il y a contradiction entre eux. En clair, convention de Genève et convention européenne des droits de l'homme doivent prendre le pas sur le projet Gol si celui-ci devenait effectif.

L'ASM, l'ABJD... Tout cela pourrait être trop marqué du sceau du progressisme, une mafia de gauche en quelque sorte... Mais que répond Jean Gol lorsque l'Ordre national des avocats l'interpelle ? En fait il ne répond pas. L'Ordre constate qu'avant le projet Gol, et jusqu'à mise en place d'une autre loi... la reconnaissance du statut de réfugié est de la compétence du ministre des Affaires étrangères qui avait délégué ses pouvoirs au Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR). L'Ordre national constate que le projet Gol élimine tout recours du candidat réfugié au pouvoir judiciaire, écartant ainsi tout contrôle des tribunaux sur les décisions du ministre de la Justice... Et l'article 92 de la Constitution ne permet pas à une loi d'empêcher un recours devant le pouvoir judiciaire si ce dernier se déclare compétent. Or, justement, le pouvoir judiciaire continue à se déclarer compétent. Pièce à conviction : un jugement de la quatrième chambre du tribunal de première instance de Liège qui a estimé recevable la demande d'un candidat réfugié zaïrois exigeant qu'un tribunal statue sur son sort. Ce réfugié zaïrois allait en appel d'une décision du Haut Commissariat aux Réfugiés. Le tribunal n'a pas statué sur le fond de l'affaire mais sur la forme. En fait, ce jugement constitue bel et bien une voie de recours pour les candidats réfugiés. (3)

Que précisait ce tribunal présidé par M. Fettweis, juge unique ? « Il n'y a pas de droit sans une action en justice pour en obtenir la reconnaissance et en faire réprimer la violation. Tout droit doit être juridiquement protégé et trouver sanction devant une juridiction. » (François Perin, Cours de droit constitutionnel, Université de Liège 1985). Il en découle également l'obligation de motiver un jugement. Conclusions du tribunal : il confirme sa compétence de tribunal de l'instance, juridiction ordinaire, « dans le silence de la loi ». Un jugement qui pourrait faire jurisprudence et qui enlèverait au projet Gol une bonne part de sa substance...

(3) Candidats réfugiés politiques. Et si les tribunaux appliquaient leur compétence. *DR* du 31/12/86.

## LA GAUCHE A-T-ELLE UN PROJET DE SOCIÉTÉ ?

Pour la droite libérale, le projet Gol en matière d'immigration a une importance stratégique évidente. Au point que Louis Michel, président du PRL, n'hésitera pas à estimer que ce projet fait partie intégrante de l'accord gouvernemental. Un communiqué du bureau du PRL a rappelé les points-clés de sa stratégie : intensification du contrôle et arrêt de l'immigration, amplification du système des primes de réintégration volontaire pour chômeurs complets de longue durée qui sont immigrés, limitation du paiement d'allocations sociales aux étrangers hors CEE vivant à l'étranger. La loi Gol n'étant, comme le souligne d'ailleurs le préambule du projet, qu'un outil de dissuasion envers les immigrés et les réfugiés.

### définition du réfugié

Réfugié ? La Convention de Genève du 28 juillet 1951 ratifiée par la Belgique le 21 avril 1954 en donne la définition suivante : « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut, ou du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements ne peut ou en raison de la dite crainte, ne veut y retourner »...

Comment réagit la gauche parlementaire ? Elle reste sur la défensive, multiplie les amendements en commission mais ne donne jamais l'impression de vouloir totalement contester le projet Gol. Pour rappel, le vote à la Chambre donne l'indication suivante : 116 oui (majorité et Volksunie), 63 non et deux absents. Les « non » sont constitués par le PS, le SP, Ecolo, Agalev, le FDF. Philippe Moureaux, Roger Lallemand, Jean Mottard du côté des socialistes francophones, Van Den Bossche pour le SP tenteront effectivement d'assouplir le projet Gol et le groupe socialiste se félicitera à juste titre que ce projet ne soit pas passé en toute première mouture par le biais des pouvoirs spéciaux... Le conseil d'Etat veillait. Mais les socialistes comme les Ecolos ont très peu ferrailé avec Jean Gol sur le terrain des médias. Comme si implicitement on supposait l'opinion publique acquise au projet Gol. Et il est vrai que les positions de certains bourgmestres socialistes laissent à désirer quant à la doctrine de l'accueil des réfugiés... Philippé Moureaux polémiquera avec Jean Gol sur la mise en cause de la lenteur du travail parlementaire en commission. Les libéraux voulant à tout prix dans un moment de crainte de dérapage gouvernemental, que ce projet passe le cap avant les vacances de Pâques. Son examen au Sénat devrait se faire début mai. Les libéraux restent dans les « temps ». Mais pas de mobi-

lisation à gauche contre le projet Gol de la part des partis politiques les plus représentatifs électoralement, en l'occurrence le PS et le SP. Lors du justificatif du vote à la Chambre, l'agence Belga fera état de l'intervention « nuancée » de Philippe Moureaux. Pourtant fondamentalement, le groupe socialiste se dit opposé au projet Gol. A la fois parce que les possibilités de recours sont insuffisantes, parce que le groupe ne peut admettre les sanctions envers les « transporteurs » qui font de ceux-ci les « juges » de la possibilité d'être considéré comme réfugié politique et enfin parce que les CPAS n'ont pas les moyens nécessaires pour accueillir les réfugiés...

Une déclaration « finale » effectivement plus modérée que certaines réflexions de commission. Ainsi Roger Lallemand s'était insurgé à juste titre contre le fait que l'on retirait au Haut commissaire des Nations-Unies toute compétence relative à la reconnaissance du statut de réfugié. « Abandon d'une pratique exemplaire qui avait fait de la Belgique un des rares pays où la problématique des réfugiés était « dénationalisée » et soustraite à la raison d'Etat. »

Le non-respect par le projet Gol du principe du « non-refoulement vers le pays d'origine », en violation de la Convention de Genève et dont l'affaire MBisha fut l'illustration très concrète, aurait mérité peut-être un peu plus d'indignation. Du côté écologiste, des propositions avaient été faites régionalement par les écolos liégeois pour répondre au problème local. A un moment où la notion de filière ghanéenne mobilisait les médias. Ces propositions allaient dans le sens de la suppression de mesures illégales (pointage, diminution d'allocation, refus d'inscription à la commune). Ecolo proposait la création de centres de premier accueil pendant un mois. Les Ecolos tout comme le PS souhaitaient que les CPAS soient plus rapidement remboursés pour l'aide sociale fournie et proposaient la mise sur pied d'une instruction de base vis-à-vis des réfugiés : « Cours de langue, droits et devoirs ».

Mais au sein d'Ecolo comme au sein du PS, l'on n'a pas senti un consensus et une idéologie claire sur le problème des candidats réfugiés. En tenant compte cependant que les Ecolos ont toujours défendu le principe d'un nouvel ordre économique mondial permettant de répondre au problème des « réfugiés économiques ».

Et les organisations syndicales ? Plus que silencieuses, même si elle se sont effectivement prononcées lors de l'audition en commission de la Chambre. Jusqu'à présent néanmoins, ni la FGTB, ni la CSC n'ont particulièrement mis la défense des candidats réfugiés dans leurs priorités. Nous étions, il est vrai, en période d'élections sociales...

Mais examinons d'un peu plus près l'analyse syndicale. On s'apercevra que tout comme le PS, elle reconnaît au projet Gol une relative légitimité. Qu'écrivait en effet Jean-Louis Stalport, de la FGTB ? Que notre pays a une très longue tradition d'accueil des réfugiés politiques et que cette tradition est susceptible d'être remise en cause par un « afflux important de nouveaux candidats réfugiés ». Ce qui rejoint la logique de Jean Gol qui présente les huit mille réfugiés supplémentaires assumés comme les sept plaies d'Égypte. La FGTB tient néanmoins des propos très modérés : « La FGTB considère qu'il convient de résoudre au plus vite ces problèmes (concentration des candidats dans certaines communes, création de situations irréversibles par la longueur excessive de la procédure, dévalorisation du statut du réfugié politique) tout en maintenant notre tradition de droit d'asile. La nécessité de prendre des mesures urgentes n'implique cependant pas que celles-ci doivent être élaborées dans la précipitation et sans que soit réaffirmé un certain nombre de droits fondamentaux. » La FGTB propose concrètement que l'on examine la reconnaissance du statut de réfugié dans les six mois, estime que l'indépendance des personnes appelées à statuer devrait être mieux garantie, insiste sur la nécessité d'un droit de recours par rapport à une décision négative et estime que les sanctions contre les transporteurs manqueraient d'efficacité, tout en les transformant en véritables autorités administratives de par la crainte de sanctions éventuelles.

La CSC use également de multiples précautions oratoires.

« La question qui se pose est de savoir si notre pays démocratique est capable de faire face à une situation d'abus, sans mettre en danger un des principes fondamentaux de la Convention de Genève ». La CSC estime regrettable que l'on décharge le Haut Commissariat aux Réfugiés de son rôle d'octroi du statut de réfugié et estime trop bref le délai prévu pour demander l'asile. Elle souligne qu'en aucun cas les réfugiés ne peuvent être enfermés ni regroupés dans des camps. Jusqu'à présent constatons également que la situation des candidats réfugiés encasernés au Petit-Château n'a pas provoqué de réaction marquante de la part des organisations syndicales. Pourtant les conditions d'hygiène, de vie, rappellent davantage les prisons de Saint-Gilles et Forest que l'idée que l'on peut se faire d'un centre d'accueil décent. Il faudra d'ailleurs un appel « en couvertures et en biberons » de la part de l'ONE pour que la presse découvre l'insalubrité du Petit-Château si « remarquablement remis en état » à en croire les instances gouvernementales...

Le projet Gol passera-t-il le cap du Sénat ? Les résistances au projet viennent davantage de milieux moraux que politiques. Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, qui n'hésitent pas à

souligner que « la Belgique s'est engagée à ne pas expulser ou refouler de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ». Amnesty-Belgique, qui se garde généralement d'intervenir sur des problèmes intérieurs, s'est clairement opposé au projet Gol avant le vote au Sénat. Et aux Assises européennes du droit d'asile à Bruxelles, au début d'avril, il y avait parmi les parrainages à cette importante manifestation, outre Louis Van Geyt, Guy Spitaels, Antoinette Saak, le président du PSC, Gérard Deprez, le commissaire européen Willy De Clercq et le sénateur PRL Robert Henrion...

De toute manière dans les semaines et mois à venir, une mobilisation significative des progressistes de ce pays sera indispensable si on veut vraiment empêcher la mise en place d'une loi qui ouvre la porte à l'arbitraire. Il n'est jamais trop tard mais il est l'heure. Face à l'assurance tranquille à la limite du mépris, d'un Jean Gol lorsqu'il invective les Juristes Démocrates et la Ligue des droits de l'homme, les suspectant de sortir de leur rôle, la gauche est restée trop longtemps dans l'expectative. Comme s'il lui suffisait d'amender les outrances du libéralisme. Elle oublie fondamentalement que pour son électorat, elle reste aussi porteuse d'un projet de société. A elle de donner du cœur aux lois sous peine d'être demain victime de lois d'exception. Et il n'est pas certain que l'enjeu de la loi Gol soit suffisamment perçu et à l'intérieur du parti socialiste comme dans la mouvance communiste et la mouvance de gauche en général.

Mais dans la mesure où la gauche a été incapable de faire aboutir le droit de vote aux immigrés, elle ne peut que payer sur ce projet Gol une nouvelle fois la note de son manque de cohérence entre les paroles et les actes...

## **COMMUNES ET CPAS MIROIRS DE L'INTOLÉRANCE ?**

L'accueil des réfugiés a aussi pour effet de mettre en contradiction des politiques « communautaires ». Il est révélateur qu'une polémique se soit installée à propos de la répartition des candidats réfugiés entre trois régions, Bruxelles, la Wallonie et la Flandre, ce qui dévierait le problème social vers une guerre de communiqués où s'illustreraient le parti socialiste et la secrétaire d'Etat Miet Smet...

De son côté, l'Union des Villes et Communes tentera de garder l'église au milieu du village. La tribune libre qu'elle publiera dans *Le Drapeau Rouge* (voir annexe) montre qu'elle tient à préserver les

droits des citoyens et les devoirs de l'Etat vis-à-vis des communes et CPAS en matière financière. L'Union des Villes et Communes ira jusqu'à proposer à chaque conseil communal d'adopter une motion sur le problème des réfugiés. Mettant en évidence son rôle moteur et coordinateur, l'Union des Villes et Communes se veut partenaire obligé d'un débat fondamental sur le problème des réfugiés. Le projet de motion destinée aux conseils communaux de Wallonie et Bruxelles commence en ces termes : « Le conseil communal considère que l'accueil des réfugiés politiques est une tradition dont notre pays s'honore. Il considère en outre que cet accueil doit trouver des mesures d'accompagnement qui permettent aux réfugiés politiques de s'établir dans un cadre d'hébergement disponible, décent et efficace ».

Sur le « terrain », communes et CPAS seront parfois très éloignées de la position humaniste et réaliste de l'Union des Villes et Communes. Or ce sont les bourgmestres et présidents de CPAS qui déterminent concrètement l'accueil ou le refoulement des réfugiés.

Faut-il rappeler qu'en principe, tout étranger a, en Belgique, le choix du lieu de résidence. L'administration ne peut effectuer un contrôle que sur la réalité mais non sur l'opportunité de la résidence. Il n'y a pas en la matière de distinction entre « étranger » et « réfugié ». Exception à ce principe général : l'assignation à résidence, mesure individuelle que pourrait prendre le ministre de la Justice pour un étranger qui porte atteinte à la sécurité nationale... Paradoxalement, le plan de répartition des réfugiés dans différentes communes de plus de 10.000 habitants, en fonction d'une notion de « bien-être relatif des communes mesuré par la part proportionnelle des revenus supérieurs à 250.000 francs par an » et en tenant compte du quota d'immigrés déjà présent dans certaines villes, est en quelque sorte une limitation à la liberté de déplacement et se trouve en contradiction avec les principes de l'article 26 de la Convention de Genève concernant « le choix de lieu de résidence et la liberté de circuler ». (4)

Mais la dérogation au principe du libre choix de résidence existe bel et bien en application de la loi du 28 juin 1984 qui a permis à six communes bruxelloises de refuser l'inscription de nouveaux étrangers. Ces communes sont Schaerbeek, Saint-Josse, Saint-Gilles, Anderlecht, Molenbeek et Forest...

Qu'il s'agisse d'immigrés ou de réfugiés, la logique de l'intolérance est semblable. Les communes bruxelloises qui pourraient

(4) Confer l'ouvrage de Sophie du Bled, Jean-Yves Carlier, Jean-François Neven, Serge de Ryck, *Demandeurs d'asile, réfugiés*. Edition Labor.

jouer la carte de l'intégration plutôt que du rejet de la jeunesse maghrébine, cultivent souvent un électoralisme poujadiste, rejoints en cela par des communes wallonnes. Roger Nols trouve des qualités à Jean-Marie Le Pen, Claude Eerdeken qui se découvre des amitiés pour de Bonvoisin a vraiment trop de réfugiés dans sa commune. Plus subtils, un certain nombre de bourgmestres n'hésiteront pas à rappeler leur attachement aux vrais réfugiés politiques. Evoqueront l'Espagne de 1936, le Chili d'Allende, les boatpeople du Vietnam, les réfugiés de l'Est... Mais aujourd'hui ces Africains, ces Pakistanais, ces Hindous, remettraient en cause le fragile équilibre existant entre les communautés belge et immigrées. Ce serait ouvrir la porte à la xénophobie que d'accueillir et d'accueillir encore. L'argument fait parfois mouche. Et paradoxalement parmi les élus de la communauté immigrée qui siègent dans des organismes consultatifs.

Ainsi découvre-t-on sous la plume du président du Conseil consultatif immigré de Liège dans la revue « Liège notre Cité » la réflexion suivante : « Dernièrement, le conseil a donné sa position en ce qui concerne le problème des candidats réfugiés ONU. Il faut éviter de faire un amalgame entre le statut de réfugié ONU et les immigrés. Le conseil est conscient que ces dernières années la ville de Liège est confrontée à un afflux de candidats réfugiés. Toutefois, la ville se doit d'appliquer à leur égard la Convention internationale de Genève. Il appartient à l'Etat de doter les villes et CPAS de moyens financiers nécessaires pour accueillir les candidats réfugiés ». Une attitude qui se place « entre les lignes » dans le camp qui sépare le bon grain de l'ivraie. Les bons immigrés, les bons réfugiés... Et les autres... Mais pas un mot pour dénoncer l'illégalité du pointage de certaines catégories d'immigrés. Mesure qui sera d'abord appliquée, puis stoppée par le CPAS de Liège, avant que les CPAS bruxellois ne reprennent le flambeau. Pas un mot du Conseil consultatif, présidé par un socialiste italien, sur « l'arnaque » dont sont victimes des réfugiés à qui l'on loue des taudis à des prix exorbitants. Pas de réaction au mauvais accueil administratif. Le bon immigré intégré se ferait-il plus belge que le belge ? Ce type de réaction « conformiste » n'est-il pas dicté par le sentiment que la xénophobie gagne du terrain ?

Nous ne voulons pas de réfugiés « économiques », diront parallèlement lors de divers interviews les bourgmestres de Liège et Charleroi, socialistes, l'un et l'autre. Chacune des deux grandes cités brandissant son chiffre d'immigrés. pour se prémunir d'un afflux éventuel de réfugiés...

Refuser le réfugié économique ? Problèmes économiques et politiques sont intimement liés dans le phénomène des réfugiés des années quatre-vingts. Et cela s'accroîtra d'autant plus qu'il n'y aura pas une politique Nord-Sud plus équilibrée en faveur des pays

du tiers monde. Mais on ne peut attendre que cette politique se fasse sans agir sur le présent (5). Pourra-t-on résister à la tentation de créer des « Petit-Château » bis ? Des camps de réfugiés facilement réalisables sur base de casernes désaffectées.

Oublierait-on qu'un réfugié est un être humain ? Lorsque l'ONE, qui fit dans d'autres circonstances une action remarquable dans le sauvetage des enfants juifs, en vient en 1987 à réclamer biberons et couvertures pour les réfugiés du Petit-Château, il publie un texte où transparait toute la détresse d'un personnel dévoué : « A l'ombre des hauts murs glacés d'une caserne à peine aménagée, mal chauffée et sous-équipée en matériel sanitaire, des enfants en bas-âge, fatigués et amaigris, grippés pour la plupart après parfois des mois d'errance à travers l'Europe ».

L'association des réfugiés iraniens écrira fin mars une lettre alarmiste au cabinet de la Santé publique sur les conditions de vie et d'hygiène au Petit-Château. Conditions de vie comparables à celles d'un exécration système pénitentiaire. Maladies, promiscuité, nourriture inadéquate...

Que dire alors d'une littérature pestilentielle émise par des responsables de services publics ? En l'occurrence le CPAS de Woluwé-Saint-Lambert qui héberge 290 réfugiés sur les 8.546 que compte l'agglomération bruxelloise et tient à se plaindre auprès de ses administrés et de la presse en ces termes : « Ces groupes s'agglutinent, s'enracinent dans des rues et étendent leurs tentacules dans tout un quartier et l'encerclent. (Ils) demandent aux Occidentaux à les héberger et à les nourrir. Ils tripataouillent et magouillent si nécessaire... et les gens de chez nous viennent de plus en plus nombreux au CPAS solliciter une aide. » On n'est guère éloigné d'un discours fascisant et xénophobe. Sur ce fumier il suffit de répandre la rumeur du réfugié fraudeur... Les Ghanéens (et d'autres Africains par ricochet) en ont été les principales victimes. Des hommes politiques comme Philippe Wathélet (conseiller communal PRL de Seraing) ont des envolées historiques : « Pourquoi quittent-ils un pays producteur d'or et de diamant pour la grisaille sérésienne ? ». Une certaine presse liégeoise grossit son tirage en fonction de la fraude des Ghanéens vis-à-vis du CPAS. Luc Misson, avocat liégeois de la Ligue des droits de l'homme, qui a vu passer entre ses mains bon nombre de dossiers concernant les Ghanéens fraudeurs constatera : « Le scandale des Ghanéens fraudeurs concerne 13 personnes, par une de plus. Chiffres officiels de la population à Liège : 301

(5) Une volonté en ce sens se dégage de la commission droit d'asile du Parlement européen (rapporteur Oskar Vetter) et des secondes assises du droit d'asile qui se sont tenues à Bruxelles en avril 1987.

Ghanéens au 1<sup>er</sup> janvier 1986. Mais la légende des Ghanéens était née. Charleroi, Gand, Bruxelles, Anvers... Tout le monde parlait de la « filière ghanéenne ». Personne ne s'émeut par contre que certaines réfugiées en soient réduites à devenir filles de bar... Et comme l'ensemble de nos CPAS ont réussi tout aussi illégalement à ne pas octroyer le minimex, les candidats réfugiés peuvent se débrouiller avec soit une aide en nature, 250 F par jour... ou encore un minimex de cohabitation puisqu'ils vivent en communauté (6).

Que devient dans tout cela la notion de droit ? La notion des droits de l'homme ? En permettant des lois « d'exception » pour une catégorie d'individus, l'on casse la dynamique de la solidarité et on ouvre la porte aux pires excès. Le droit d'asile fait partie des droits « sacrés » de toutes les religions... Et ce n'est pas un hasard si, à l'initiative du mouvement contre le racisme et la xénophobie, tous les représentants des Eglises se sont retrouvés pour condamner la dérive xénophobe de la loi Gol. C'est aussi pour les laïcs et les athées, un droit constitutionnel et humaniste qui remonte à l'antiquité... Droit à l'aide sociale et droit d'asile constituent deux piliers fondamentaux pour une société démocratique. Y répondre par la négative c'est se préparer à subir une société totalitaire qui pourra d'autant mieux fouler les principes de liberté, égalité, fraternité, qu'elle aura fait de nous les instruments de certaines injustices. Immigré, réfugié, chômeur, trois catégories menacées par les tenants d'une société de « vainqueurs ». Ensuite... Il suffit de se rappeler la fameuse phrase de Bertolt Brecht : « Le ventre est encore fécond, d'où est sorti la bête immonde ».

## ANNEXES

### l'aide à accorder aux réfugiés politiques

En ratifiant la Convention internationale relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951, la Belgique s'est engagée à accorder aux réfugiés résidant régulièrement sur son territoire le même traitement en matière « d'assistance et de secours public » qu'à ses nationaux.

L'organisation politique décentralisée de notre pays veut que l'aide sociale soit octroyée par les Centres publics d'aide sociale. La responsabilité locale en cette matière est donc évidente. La nier reviendrait à vider l'autonomie communale d'une bonne partie de son contenu.

(6) Les pratiques respectives de Charleroi, Gand et Liège.

En d'autres mots, en raison de la structure décentralisée de nos institutions, l'Etat s'engage à ce que les CPAS accordent l'aide sociale aux réfugiés... On perçoit immédiatement qu'il est malsain que l'un décide ce qu'un autre paiera ! Aussi, pour éviter que les CPAS (et donc les finances communales) ne doivent supporter la charge financière de l'aide à apporter aux réfugiés politiques, le Gouvernement a décidé à l'époque que l'aide financière accordée aux réfugiés serait remboursée aux CPAS par l'Etat.

## LES REFUGIES DU SUD-EST ASIATIQUE

Durant trente ans, tout se passe bien. Les candidats réfugiés qui arrivent se voient attribuer, dans des délais normaux, le statut de réfugié et l'aide financière que les CPAS accordent est remboursée assez régulièrement. Le pays accueillera d'ailleurs en 1979 2.000 réfugiés vietnamiens qui se répartiront équitablement sur l'ensemble du pays. On peut dire que tout s'est déroulé sans problème.

## L'ETAT DOIT RESPECTER SES ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES CPAS

Mais peu à peu, et cela depuis près de cinq ans, de plus en plus d'étrangers arrivent à nos frontières en invoquant la qualité de candidat réfugié. Il faut attendre des mois et même des années avant d'apprendre que trois personnes sur quatre n'ont pas droit au statut de réfugié et doivent quitter le pays. Entretemps les CPAS et leurs services sociaux ont dû apporter l'aide financière nécessaire à ces candidats-réfugiés mais les remboursements de l'Etat — non seulement sont d'un montant toujours plus limité — mais ne suivent plus : l'Etat doit plus de 700 millions aux CPAS rien que pour l'aide accordée aux candidats-réfugiés. De plus, ces candidats-réfugiés sont répartis très inégalement sur le territoire belge : ils sont concentrés dans quelques grandes villes.

C'est pourquoi, afin de pouvoir accueillir et surtout assurer une réelle intégration aux réfugiés, les CPAS requièrent que :

— premièrement les candidats-réfugiés soient intégralement pris en charge par l'Etat de façon centralisée tant qu'il n'est pas certain que ces personnes pourront être reconnues comme réfugiées; cela suppose bien sûr que les demandes de reconnaissance soient examinées beaucoup plus rapidement sinon les personnes vivront trop longtemps dans un ghetto. Certaines dispositions du projet de loi actuellement soumis au Parlement sont à cet égard très positives puisqu'elles prévoient une accélération de la procédure.

— deuxièmement, il faut que l'Etat tienne ses engagements et rembourse sa dette de 700 millions. Il devrait aussi verser des avances financières aux CPAS : le Parlement a voté une loi à cet effet mais le gouvernement doit en arrêter les mesures d'exécution : les CPAS attendent avec impatience.

## LES POUVOIRS LOCAUX FACE A LEUR MISSION SOCIALE

Cela étant dit — et surtout fait — les pouvoirs locaux doivent et veulent remplir leur mission : accorder l'aide aux réfugiés, dans le respect de l'autonomie communale. Cela suppose, afin d'éviter que des charges trop lourdes ne pèsent sur certaines communes, qu'un plan de répartition des réfugiés soit établi, non pas dans la précipitation et l'à-peu-près mais, avec sérieux, par une instance officielle qui s'appuierait sur un ensemble de critères objectifs. Il faudrait notamment tenir compte du nombre et du pourcentage d'étrangers et de réfugiés habitant dans la commune, du nombre de ceux-ci qui sont déjà aidés par les CPAS, etc.

Un consensus pourrait alors se faire autour de ce plan de répartition afin que notre pays ne se dérobe pas à son devoir de solidarité avec les personnes réfugiées qui ont mis en nous tous leurs espoirs.

**jean degre**

Président du Comité directeur francophone de la section « Aide sociale »  
de l'Union des villes et communes belges.

(Tribune parue dans « Le Drapeau rouge » des 7 et 8 février 1987)

## NOMBRE DE RÉFUGIÉS DANS LES DIFFÉRENTS PAYS D'EUROPE

(Extrait du Monde Diplomatique d'Août 1984, p. 17)

### L'ACCUEIL DES PAYS EUROPÉENS

	Nombre de réfugiés (1)	En pourcentage de la population totale
Suisse .....	43.000	1 pour 150
Autriche .....	29.000	
France .....	150.000	1 pour 360
Royaume-Uni .....	143.000	1 pour 390
Suède .....	20.000	1 pour 416
Italie .....	130.000	1 pour 423
Belgique .....	21.000	1 pour 476
Allemagne (RFA) .....	100.000	1 pour 616
Norvège .....	6.000	1 pour 683
Pays-Bas .....	14.000	1 pour 1.017
Portugal .....	7.600	1 pour 1.223
Espagne .....	23.500	1 pour 1.600
<b>TOTAL EUROPE .....</b>	<b>687.100</b>	<b>1 pour 710</b>
<b>A TITRE DE COMPARAISON</b>		
Somalie .....	700.000	1 pour 7
Soudan .....	637.000	1 pour 32
Pakistan .....	2.800.000	1 pour 34
Canada .....	353.000	1 pour 69
Algérie .....	167.000	1 pour 120
(1) Chiffre au 1 <sup>er</sup> janvier 1983. Les demandes d'asile en cours de procédure ne sont pas comprises dans ces chiffres		

## pistes pour un non-alignement européen

Nous avons demandé à Pierre Galand, qui fut longtemps président du CNAPD, qui est secrétaire-général d'Oxfam et coordinateur européen des ONG (\*), ce qu'il pense du non-alignement européen. Une manière de poursuivre la recherche de pistes dans la double direction du désarmement et du développement, recherche abordée dans les CM par Eric Remacle et prolongée par Louis Van Geyt (\*\*).

Le texte ci-dessous synthétise les réponses données par Pierre Galand, au cours d'un entretien avec Rosine Lewin.

## la parole à pierre galand

Pour définir le non-alignement — aujourd'hui et en Europe — il faut remonter au premier Mouvement, qui est d'hier (les années soixante) et très partiellement européen. C'était un mouvement très éloigné d'une ONG : il regroupait des Etats. Des Etats en quête d'une voie leur permettant de se développer à leur manière, qui ne serait pas celle de « modèles » en place. Il ne s'agissait pas pour eux de départager le monde en bons et mauvais, mais de *dégager leur voie propre de développement*, après avoir trouvé les moyens de se libérer au moins formellement de la tutelle coloniale ou d'avoir pu — c'est le cas de la Yougoslavie — se libérer de l'occupant nazi et rejeter ensuite le « modèle » soviétique.

---

(\*) ONG est le sigle de Organisations non-gouvernementales.

(\*\*) Voir CM novembre-décembre 1986 et janvier 1987.

Le Mouvement des non-alignés a suscité de grandes espérances. Il a été le ferment de vastes projets, le moteur d'une dynamique qui eût pu être très féconde.

Ces vastes projets n'ont pas été réalisés et la dynamique a été vite stoppée, même si les non-alignés continuent à faire parler d'eux. A mon sens, on se trouve en présence d'un échec politique du développement du tiers monde. Pour la raison fondamentale que *la logique capitaliste s'est opposée à ce développement*. Plus encore que la Maison-Blanche, occupée à l'époque par Carter puis par Nixon, ce sont les multinationales qui ont rejeté les projets de développement propre au tiers monde que portaient les non-alignés. La question qui se pose à l'heure actuelle est de savoir s'il existe un nouvel espace pour le non-alignement, et si cet espace, ce souffle nouveaux existent en Europe.

On cherche un cadre pour définir la sécurité et le développement. Le non-alignement peut fournir ce cadre.

Je constate dans la jeunesse une volonté d'agir, mais en même temps le refus de se définir par rapport à l'un ou l'autre Grand de ce monde. Un refus qui se comprend d'autant mieux que chez les Grands surgissent — de manière certes différente ici et là — de sérieuses questions, voire des remises en cause profondes. L'effort autocritique de l'URSS — et aussi de la Chine, même si celui-ci paraît plus fragile — répond à une nécessité vitale pour les sociétés soviétique et chinoise. Je considère que sont en cours en URSS des changements d'une importance considérable. Mais il faut savoir que dans des universités américaines — parfois même celles qui sont réputées les plus réactionnaires — une réflexion est en cours qui me paraît fondamentale, même si elle n'affleure pas à la Maison-Blanche....

Il y a là, me semble-t-il, *un défi à l'Europe* ! Pourquoi ne serions-nous pas capables de réfléchir sérieusement sur les 25 années écoulées — en ce compris les désastres du tiers monde — en partant de notre histoire, colonisation comprise ? Pourquoi ne serions-nous pas capables, en Europe, de réfléchir à notre survie en termes de projet politique positif, en termes de dynamique ? Notre histoire et notre présent, ce sont les luttes du mouvement ouvrier, du mouvement féministe, de la jeunesse, du mouvement pour la paix, du mouvement écologiste. Si nous parvenions à faire fructifier toutes ces luttes qui marquent notre identité d'Européens — et je dis que nous le pouvons — elles représenteraient un formidable capital !.

Mes contacts avec la jeunesse — avec des jeunes très divers — m'ont convaincu qu'il y a là une recherche et une espérance puis-

santes. L'idée du partenariat dans les projets de développement prend une consistance croissante. Elle peut soulever des montagnes. Mais elle ne s'accommode pas d'une analyse de nos sociétés en termes hérités du passé : tous les affiliés aux syndicats ne sont pas progressistes, tous les affiliés à la FEB ne sont pas réactionnaires. C'est de tout cela qu'est porteur le projet de non-alignement européen.

L'Europe a été naguère une superpuissance — et seule à l'être. Est-elle capable aujourd'hui d'être partenaire dans un projet de développement où elle ne serait pas un facteur de domination, mais une force sociale ? Je déplore qu'à l'heure actuelle, l'Europe soit surtout marchande. « Business, business ». Avec les forces que le projet de non-alignement peut mobiliser et rassembler, il est capable de dépasser cette situation, de renverser cette image marchande. Et le projet est urgent, d'autant plus urgent qu'un espace de négociation est ouvert, notamment par Gorbatchev, et que dans le tiers monde des conceptions naguère simplistes ont fait place à une lucidité parfois étonnante. Je pense notamment à un dirigeant africain qui définit son objectif politique en ces termes : « pouvoir diversifier nos dépendances »...

Si je parle de mobilisation de larges forces populaires cela ne signifie pas que je croie à la spontanéité. Le projet est *d'abord* l'affaire d'avant-gardes. Que celles-ci créent l'enthousiasme, et elles cesseront d'être éloignées du grand nombre. Qu'on se souvienne de la manifestation d'octobre 1983, qui a rassemblé 400.000 personnes à Bruxelles. Ce n'étaient pas les seules avant-gardes qui s'étaient remuées. Et ce succès a été possible parce qu'une perspective, un projet étaient avancés, qui étaient crédibles et invitaient beaucoup de gens — surtout des jeunes — à se dépasser. C'est un *élan* qui les a fait « rallier » l'avant-garde.

L'effort est toujours à recommencer, c'est certain. Ce qui me paraît aussi certain, c'est que *la dimension éthique* d'un projet peut lui conférer une force d'entraînement puissante. Un exemple : le Nicaragua. Il y a des lectures très diverses de l'évolution du Nicaragua. Ce que je voudrais souligner dans le cadre de cet entretien sur le non-alignement européen, c'est que le Nicaragua draine beaucoup de jeunes Européens qui apportent au peuple nicaraguayen non seulement leur solidarité, mais aussi leurs compétences et leurs énergies. Je crois profondément que le Nicaragua sandiniste représente un front de lutte comparable à ce que fut l'Espagne républicaine pendant les années 36-39. L'engagement des jeunes pour le Nicaragua atteint dans certains pays, l'Allemagne fédérale par exemple, la dimension d'un obstacle politique pour le pouvoir.

On ne se rend pas assez compte, me semble-t-il, que *beaucoup de choses bougent en Europe* en beaucoup de domaines. A-t-on suffisamment analysé les actions menées par les étudiants en France et en Espagne ? A-t-on bien mesuré la portée du mouvement contre l'intégration de l'Espagne à l'OTAN ?

Tous ces changements contribuent à me donner confiance dans le non-alignement, comme projet politique et comme dynamique en faveur du désarmement et du développement.

## **CAPITAL - TRAVAIL ETAT - POUVOIR**

Une étude de Jacques Nagels, éditée par la Fondation Joseph Jacquemotte - Collection Idées. 76 pages — 100 F.

Cet opuscule ne traite pas de tous les problèmes relatifs à l'Etat, au pouvoir, à l'intervention étatique dans la vie économique et sociale. Il aborde trois problèmes : les relations entre Etat et Pouvoir, la crise des finances publiques, la régulation étatique du rapport capital-travail.

Jacques Nagels, membre de la direction du PCB, est professeur d'économie politique à l'université libre de Bruxelles.

# ça bouge en URSS

par rosine lewin

Andreï Sakharov et Elena Bonner sont rentrés dans la capitale soviétique. « Les Nouvelles de Moscou », hebdomadaire paraissant en huit langues, publie une lettre accusatrice, signée d'illustres dissidents exilés. « Le Docteur Jivago » va bientôt être édité. La revue « Novy mir » met en cause les données chiffrées qui servent de base aux statistiques de la production. Il n'y a guère encore hebdomadaire conventionnel, « Ogoniok » aborde des dossiers comme celui des droits de la défense, celui de la prostitution dans des villes soviétiques. C'est par une annonce parue dans la « Komsomolskaia Pravda » qu'a été finalement recruté et élu (au vote secret) le directeur d'une usine en Lettonie. Une pièce fait fureur à Moscou; elle prend pour cible « le communisme de caserne ».

Ces quelques éléments épars, que l'on pourrait multiplier, ne visent qu'à mettre en lumière les changements en train de se produire en URSS. Ces changements — appellation contrôlée : *perestroïka* (\*) — sont considérables et nous aurons tout loisir de les analyser dans une livraison ultérieure. D'ici là, nous voudrions marquer l'événement au travers d'impressions recueillies à Moscou, au travers de diverses lectures. Le véritable dossier viendra plus tard. Personne ne conteste que « ça bouge » en URSS. Les questions concernent la portée, la crédibilité et la profondeur du changement.

## « LA MAISON EUROPÉENNE »

Sur le plan diplomatique d'abord, le dynamisme des dirigeants soviétiques constitue une donnée de fait, qui n'est plus nouvelle. Les propositions réitérées en faveur du désarmement notamment nucléaire, l'initiative du moratoire nucléaire, les offres de dialogue — si elles n'ont pas encore débouché sur des accords concrets ont mis en mouvement les rapports Est-Ouest. On l'a assez dit : le grand âge et la sclérose ont changé de camp. La possibilité de démanteler l'effroyable arsenal nucléaire est offerte au monde, qui pourrait ainsi conjurer le risque d'un holocauste planétaire. Les initiatives diplomatiques soviétiques sont multiples, à la fois souples et obstinées. La récente visite de Mrs Thatcher en URSS en a encore donné une con-

(\*) Le mot « perestroïka » signifie reconstruction, refonte, restructuration.

firmation. Après avoir redit au Premier ministre britannique que l'URSS est prête à revenir au moratoire « n'importe quel jour, n'importe quel mois, dès que les Etats-Unis auront déclaré qu'ils arrêteront leurs essais », après avoir constaté que ses propositions en faveur du désarmement suscitent du côté de l'OTAN « tout un paquet de préalables et de revendications », Mikhaïl Gorbatchev a déclaré : « Nous attendons patiemment une réponse à l'initiative des pays du Traité de Varsovie concernant les armes conventionnelles et les forces armées, nous sommes prêts à réduire radicalement la confrontation militaire des deux blocs dans une zone allant de l'Atlantique à l'Oural. Les armements doivent être réduits à un niveau de suffisance raisonnable, c'est-à-dire au niveau indispensable à l'accomplissement des seules tâches de défense. Dans chaque appartement de la maison européenne, on a le droit de se protéger contre les voleurs, mais seulement de façon à ne pas détruire l'appartement voisin ». A propos de l'Afghanistan, M. Gorbatchev a redit sa volonté de régler le problème « par des moyens politiques sur la base de l'arrêt de l'ingérence extérieure ». Depuis lors, de nouvelles propositions soviétiques ont été formulées à propos des armes chimiques et des euromissiles.

## AVEUX COMPLETS

Entre la politique extérieure, qui s'acharne à faire aboutir une négociation sur le désarmement, et la « perestroïka », le lien est direct. Les dirigeants soviétiques « avouent » que leur pays a besoin d'une paix stable pour résoudre les problèmes de l'amélioration de la vie des Soviétiques. Mais ils n'attendent pas l'avènement de cette paix stable pour s'attaquer aux problèmes intérieurs qui, à dire vrai, appellent des solutions urgentes. Ici aussi, les « aveux » sont complets. Il suffirait de lire quelques documents officiels (traduits en français et rapidement disponibles par l'agence Novosti) pour mesurer et la gravité et l'ampleur des problèmes.

Dans leur numéro d'avril 1986, les CM ont publié une analyse par Christian Vandermodden, des documents du 27<sup>e</sup> congrès du PCUS. Depuis lors, il ne se passe pas de semaine, il ne se passe pas un jour qui n'apporte son lot de nouvelles sur le changement.

## DEUX FILMS

Je voudrais à cet égard signaler la valeur de deux films que j'ai pu voir à Moscou : « *Le Repentir* », du Géorgien Abouladzé, et « *Est-il facile d'être jeune ?* », cinéma-vérité sorti des studios de Riga.

« *Le Repentir* » est une œuvre puissante et audacieuse, tant par son sujet — l'autocratie — que par son style, surréaliste et burlesque. Le personnage central est le tyran Varlam, dont le physique rappelle à la fois Staline et Beria. Varlam est mort, mais ses descendants ne parviennent pas à se défaire de son cadavre, qui sort de son tombeau pour rôder dans leur jardin. Dans un retour en arrière merveilleusement conté et chargé de symboles, Abouladzé présente un jeune couple beau et heureux (il est peintre) qui vient plaider auprès de Varlam la cause d'une église vouée à la démolition et pleine de vieilles fresques. Le jeune peintre et son épouse séduisent Varlam qui pour eux, joue à l'humaniste cultivé, amateur de bel canto. Mais le peintre sera arrêté. Son interrogatoire par un policier en smoking, devant un piano à queue blanc, est un des moments forts du film. Il y en a d'autres : la quête par deux femmes, des traces qu'auraient laissées leurs compagnons disparus. Ou encore le procès, pour détournement de cadavre, de la fille du peintre (finalement exécuté) et qui, devenue jeune femme, affronte un tribunal bouffon.

Pour voir ce film terrible, les Moscovites font la file devant trois salles de cinéma. Le scénario du « *Repentir* » a été écrit en 1982, et le film a été réalisé deux ans plus tard. Il précède donc le tournant du 27<sup>e</sup> congrès. C'est après le congrès que sa projection publique a commencé, d'abord en Géorgie.

« *Est-il facile d'être jeune ?* » appelle, on l'a deviné, une réponse négative. Non, ce n'est pas facile, en tous cas pour certains jeunes Lettons, plus ou moins déboussolés. Le documentaire part d'un concert rock donné en public à Riga et suit de près les « héros » de l'opération-vandalisme à laquelle ils se sont livré dans un train, après le concert. Nous voilà dans un prétoire où les délinquants comparaissent. Mères en pleurs, juges à la main lourde ; en entendant le jugement (trois ans de détention) le « chef de bande » s'écroule. Il y a d'autres jeunes qui semblent trouver du mal à s'intégrer dans la société : des drogués, des convertis à Krishna... Il y a aussi, et cela frappe l'opinion publique, des jeunes rentrés d'Afghanistan, qui ne peuvent plus communiquer avec d'autres jeunes, tant l'expérience vécue là-bas les a marqués. « La guerre ne mûrit pas, elle vieillit », dit l'un d'eux.

On savait que depuis longtemps, des bobines de films terminés restaient sur des étagères, que des manuscrits demeuraient enfermés dans des tiroirs. Vont-ils tous être publiés, projetés ? Je n'en sais rien. Mais à l'évidence, de nouveaux critères sont retenus maintenant en matière de politique culturelle : plus de responsabilités personnelles, moins de bureaucratie et de lâchetés, plus de souci pour la qualité et la vérité. Plus de transparence, enfin : « glasnost » (\*)

(\*) Le mot « glasnost » signifie transparence.



est, après « perestroïka » un mot-clé dans l'URSS d'aujourd'hui. N'est-il pas significatif qu'interrogé par un journaliste étranger (Jean-Marie Chauvier pour la RTBF, en l'occurrence), le rédacteur en chef d'« Ogoniok » ait déclaré que si le pouvoir soviétique devait être incommodé par la transparence, par la vérité, lui, Korotitch, ne se reconnaîtrait pas dans ce pouvoir ?

## CENTRAL ET DIFFICILE

Et l'économie dans tout cela ? C'est central et c'est difficile. L'URSS a un retard à rattraper. Son économie doit impérativement passer d'une croissance extensive à une croissance intensive. Les réserves de main-d'œuvre étant inexistantes, c'est désormais par l'accroissement de la productivité qu'il s'agit d'avancer. De très nombreux facteurs conditionnent cette avancée : une meilleure intégration des progrès scientifiques et techniques, une réorganisation des ministères, un assouplissement de la planification, la responsabilisation des entreprises via l'autofinancement et l'autogestion, le développement de la pratique des contrats entre entreprises, l'apport de l'initiative de toutes et tous, un grand bol de démocratie à tous les niveaux.

Il s'agit donc d'un immense défi, d'une réforme vraiment radicale. Elle vise à rendre l'économie plus efficace, à améliorer la qualité des produits et services. Plus fondamentalement, elle postule que les gens déploient leurs potentialités. Elle est donc liée à l'évolution sur le plan politique.

Cette réforme en est à ses débuts. Elle s'opère encore sur des rails anciens, et non sans difficultés. Les cadences d'accroissement de la production, qui s'étaient accélérées en 1986, ont connu en janvier-février 1987 une baisse sensible. « Il y a cinq ans, toutes les erreurs auraient été expliquées par les grands froids et les chutes de neige trop abondantes. Maintenant une telle explication n'est pas prise au sérieux. », observe l'agence Novosti. Et de mettre en cause le non-accomplissement des engagements contractuels ainsi que la non-conformité des produits aux exigences de qualité (lesquelles font l'objet d'un contrôle étatique). C'est dans ce contexte que se déroule le débat public sur la refonte. Au centre du débat, le problème des salaires ou plus précisément leur nivellement — « un salaire égal pour un travail inégal ». Avec en toile de fond, la place du marché dans une économie planifiée.

Quelques entreprises ont « mis le paquet » : le style de travail de la direction change, de premières élections de directeurs ont lieu, les

collectifs de travailleurs s'animent. Certaines entreprises, placées en face des exigences nouvelles d'autofinancement, s'écroulent. Vu la pénurie de main-d'œuvre, les travailleurs de ces firmes en faillite — comme d'ailleurs les travailleurs « en surnombre » ici et là — retrouveront un emploi. L'expérience montrera à quel rythme peuvent s'opérer ces réaffectations, si elles respecteront le niveau de qualification et de rémunération de chacun, si elles laisseront place à un choix des travailleurs.

Jusqu'à présent, les prix n'ont pas bougé. Les transports en commun, le téléphone, le loyer, le pain sont restés extrêmement bon marché. Sans doute y aura-t-il des réajustements, dont certains pourraient être mal reçus.

## UN CONDITIONNEMENT À RETOURNER

De manière générale, l'appel à l'initiative de tous les citoyens, s'il est un signe de démocratie, n'est pas forcément accueilli avec faveur, dans la mesure où, pendant longtemps, le pouvoir a été plutôt dissuasif à cet égard. Tout un conditionnement à l'inertie, à la passivité doit maintenant être retourné. Ce n'est pas une mince affaire et le pari n'est pas gagné. Aussi les exhortations à secouer les vieilles habitudes sont-elles pressantes. Ces exhortations de la nouvelle direction du PCUS (surgie elle-même d'une lutte politique) s'adressent à toute occasion et à toutes catégories de citoyens — en Extrême-Orient et sur les bords de la Baltique, aux syndicalistes comme aux kolkhoziens, aux ingénieurs comme aux chercheurs. (\*)

Des résistances, voire des oppositions, il y en a assurément. Le contraire eût été étonnant, disent les Soviétiques. Au récent congrès des syndicats (fin février 1987) M. Gorbatchev n'a pas tenté d'escamoter le problème, loin s'en faut. Parlant de ceux « qui ne sont absolument pas d'accord » avec la refonte en cours, il a déclaré : « Dans ce dernier groupe, on trouve essentiellement ceux qui ont pris l'habitude de travailler par-dessus la jambe, de tout faire au hasard, des gens indifférents, passifs, sans esprit d'initiative. Sont aussi contre la restructuration ceux qui, jusqu'ici, se conduisaient comme des despotes dans l'entreprise, dans le district, dans la ville, dans le laboratoire, les considérant comme leur propriété personnelle, sans prêter aucune attention à l'opinion de la collectivité ; ceux qui ont profité du laxisme pour voler, pour faire leur pelote, en méprisant cyniquement nos lois et normes morales. C'est là qu'on trouve l'origine de la sourde opposition à la restructuration, de la lenteur dans les actions pratiques, du souhait que tout se calme. »

(\*) Voir plus loin dans cette livraison, des extraits du discours de Mikhaïl Gorbatchev à la Conférence nationale des chefs des chaires de sciences sociales.

## PAS TOUJOURS SOURDE

L'opposition n'est pas toujours sourde. Elle a été frontale au niveau de la direction de l'Union des écrivains de la république fédérale de Russie. Le compte-rendu qu'a donné « Litteratournaïa Rossia » d'une réunion qui s'est tenue le 17 mars, révèle l'acuité du conflit, qui est au moins aussi politique que littéraire. Le président de l'Union, S. Mikhalkov, suivi de plusieurs membres, a mis en cause le caractère « négatif » et « destructeur de nos valeurs nationales » des critiques émises au nom de la « glasnost ». La presse publie des textes offensants pour des personnes qui ont rendu service au pouvoir soviétique, a-t-il été dit en substance. Pour conclure par un vigoureux : « Il faut en finir ». Un littérateur, Iouri Bondarev, a été jusqu'à comparer la campagne pour la transparence avec « les coups portés en juillet 1941 par des barbares civilisés afin de détruire une grande culture »... Mais on apprend qu'à une réunion des directeurs des mass-media, Alexandre Iakovlev, membre du secrétariat de Gorbatchev, a réitéré avec fermeté l'appel à la transparence. S'il a mis en garde les journalistes contre la tentation de régler des comptes, s'il a rappelé que la cécité envers le point de vue des autres n'est pas un signe de force ou de santé, il a redit que « le mécanisme de freinage (dans l'information) qui s'est mis en place au fil des ans, doit être cassé sans hésitation. » Répondant à une lettre d'un vieux membre du parti communiste qui s'inquiétait de voir publier des articles actant la mauvaise gestion de l'économie et l'amoralité de certaines attitudes, le rédacteur en chef des « Nouvelles de Moscou » a lui aussi fait preuve de fermeté. Il a publié la lettre de son correspondant occasionnel et courroucé, en même temps que sa réplique, un plaidoyer pour la restructuration, dont il a dit qu'elle est « une chance historique que nous n'avons pas le droit de galvauder ».

Par ailleurs paraissent des témoignages d'ouvriers et d'artistes, qui évoquent le passé, en montrant les lacunes et fautes commises, dont ils prennent leur part de responsabilité. Ces témoignages visent explicitement à assurer l'irréversibilité du changement.

## ÇA BOUGE, OUI

Une chose est donc sûre : ça bouge. Le mythe de l'unanimité de l'ensemble de la société soviétique est pour le moins ébranlé. Au congrès des syndicats, un dirigeant de la Jeunesse communiste s'est vivement opposé à un syndicaliste à propos des clubs de rock. Au congrès des journalistes, plusieurs délégués ont insisté sur la nécessité d'abandonner la phrase creuse au profit de débats ouverts. On a vanté les vertus du professionnalisme. Et la tradition du vote unanime a été rompue.

Certes, le discours d'autocélébration n'a pas reculé partout, mais la parole nette, critique, lucide des citoyens recommence à résonner. Certes, chat échaudé craint l'eau froide. Ceux qui se souviennent de projets de réformes radicales, remontant à l'ère Khrouchtchev, savent qu'elles se sont ensablées quelque part. Peut-être attendent-ils pour se mouiller que se précisent les contours de la « perestroïka ».

Il reste donc bien des inconnues dans ce dossier capital.

Nous essayerons de suivre de très près l'évolution de projets, dont nous avons indiqué l'ampleur, et que nous analyserons plus avant dans notre livraison de septembre.

12 avril 1987

## L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Épargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Épargne sont des titres au porteur, que vous utilisez comme vous le voulez. Vous les

conservez chez vous ou

nous les gardons pour

vous dans nos coffres.

De plus, ils offrent un

haut rapport.

Et pas besoin d'être

milliardaire pour se

construire une épargne,

vous pouvez acheter des Bons

d'Épargne à partir de 5000 F.

Ce placement vous intéresse ?

Il y a une agence CGER près de chez

vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les

« Pages d'Or » de l'annuaire des téléphones.



**BONS D'ÉPARGNE CGER : POUR TOUTE SÉCURITÉ**

**CGER**  
nous sommes à vos côtés

## extraits du discours de mikhail gorbatchev à la conférence nationale des chefs des chaires des sciences sociales

Le Comité Central du PCUS est fermement persuadé que la matérialisation de la politique tendant à l'accélération et à la restructuration, visant à parvenir à un Etat foncièrement nouveau de la société soviétique est inconcevable sans une impulsion à l'activité idéologique et théorique, sans une garantie scientifique efficace des mesures pratiques en vue de perfectionner les rapports sociaux du socialisme en progression.

Marx et Engels écrivaient à l'époque : avant que le prolétariat recouvre sa liberté dans les barricades, il proclame l'avènement de l'ère de sa domination par une série de victoires intellectuelles.

En ce qui concerne notre époque, nous pouvons dire : avant que nous parvenions à un Etat foncièrement nouveau de notre société, il nous appartient de remporter de substantielles victoires intellectuelles, de nous avancer sensiblement dans la sphère de la théorie, dans une prise de conscience créatrice de nouveaux phénomènes et processus de la vie.

La théorie s'impose non seulement pour l'orientation sociale et politique en perspective, mais littéralement pour chaque pas en avant de notre société. Pas un problème pratique tant soit peu important ne peut être réglé s'il n'est pas compris, s'il n'est pas justifié théoriquement. L'activité théorique même devient l'une des plus importantes forces motrices de l'édification socialiste et communiste, l'instrument numéro un de la restructuration.

La pensée théorique doit dégager avec plus de profondeur, avant tout, les particularités du stade actuel du socialisme, diverses étapes de l'accession par le socialisme à un Etat foncièrement nouveau pour une période allant jusqu'à 2000 et plus loin. Elle est appelée à donner un tableau scientifique objectif de l'ensemble du monde contemporain.

Ce sont là des problèmes qui ne sont pas faciles. Prenons ne fût-ce qu'un de ces problèmes. Le développement harmonieux de l'homme qui suppose une satisfaction de plus en plus complète des besoins croissants matériels et intellectuels des hommes est notre idéal. Dans cette optique, il faut que le progrès matériel s'accompagne d'acquis d'ordre intellectuel et moral.

L'expérience enseigne : si les bases intellectuelles et morales de l'homme et de la société s'épuisent, l'esprit de consommation, le culte des choses s'accroissent inévitablement, le monde intérieur s'appauvrit. Nous voyons que la loi des besoins accrus n'agit pas automatiquement et de façon univoque. Cela pose un problème, qui est sérieux, et il faut le régler en corrélation avec tous les facteurs de la vie et du développement de l'homme.

La restructuration qui s'engage impose des tâches sociales très importantes à l'ensemble du système des sciences sociales. Il importe d'enrichir —

sur la base des facteurs de la vie moderne — notre vision de la dialectique des forces productives et des rapports de production, de la propriété socialiste, de la coopération, de l'autogestion par le peuple et de la démocratie, du développement de la conscience sociale, des causes et des moyens d'éliminer les phénomènes négatifs et de bien d'autres aspects.

Le parti compte sur une contribution croissante de la science économique à notre lutte pour le développement des forces productives, l'application des technologies de pointe, le perfectionnement qualitatif des rapports de production, une modification des formes du mécanisme et de la gestion économiques.

Sans cela, il est impossible d'accélérer, de « mettre en œuvre », le facteur principal : le facteur homme.

En somme, le CC du PCUS voit dans l'intensification du front théorique une tâche importante. C'est un élément inséparable de notre stratégie, c'est le besoin social urgent et objectif. Il faut renoncer à beaucoup de choses sur cette voie et repartir à zéro dans de nombreuses sphères.

Qu'ai-je en vue ?

Les documents-programmes du 27<sup>e</sup> Congrès, la récente résolution du CC du PCUS sur la revue « Kommunist », insistent sur la nécessité de restructurer les sciences sociales. On a déterminé les problèmes à explorer, les orientations et les méthodes concrètes de cette activité. Vous allez examiner ici ces questions.

J'aimerais exprimer mon opinion à ce sujet. A mon sens, la priorité doit être donnée au rôle inédit et à l'importance des sciences sociales aussi bien à l'intérieur de toutes les sciences qu'à une échelle plus large, l'échelle sociale et humaine. Des mutations qualitatives profondes, on peut dire, des mutations révolutionnaires dans la société, impliquent non seulement une restructuration pure et simple des sciences sociales, mais aussi une série de transformations notables de l'attitude envers elles des autres sciences et de l'ensemble de la société.

Il est clair que la refonte de notre vie, sa rénovation donnent lieu à une confrontation vive, pas toujours ouverte, mais une confrontation sans compromis d'idées, de principes psychologiques, de styles de penser et d'agir. Tout ce qui a vieilli, ne cède pas le terrain sans combat et retrouve de nouvelles formes d'adaptation à la dynamique de la vie dans divers dédales scolastiques. On cherche parfois d'inscrire la notion « d'accélération », de « restructuration » dans le cadre des dogmes et des stéréotypes désuets, en vidant leur nouveauté et leur sens révolutionnaire.

Mais on ne saurait adapter les processus d'aujourd'hui aux vieilles formules. Il faut tirer de nouvelles conclusions reflétant la dialectique moderne de la vie. On ne peut le faire que dans une atmosphère créatrice. La recherche de la vérité doit passer par la comparaison des points de vue différents, par la discussion et les débats, par la rupture des stéréotypes anciens.

C'est pourquoi nous insistons en particulier sur la nécessité de formuler de nouvelles idées avec audace et esprit d'initiative. C'est pourquoi notre parti pose aujourd'hui le problème du « moment de la vérité » dans toute son acuité; de l'affermissement de la vérité aussi bien dans la vie que dans la science en vue de l'étudier et de trouver des solutions réalistes et efficaces de ses problèmes. « Le premier devoir de ceux qui veulent chercher les « voies conduisant au bonheur humain », c'est de ne pas être leur propre dupe, d'avoir le courage de reconnaître franchement ce qui est », soulignait Lénine.

La nouvelle mentalité que tout le monde doit acquérir, est une mentalité dialectique. Karl Marx écrivait que la dialectique « ne s'incline devant rien et qu'elle est, par essence, critique et révolutionnaire ». Cette qualité appartient au marxisme « entièrement et inconditionnellement ».

Les professeurs des sciences sociales ont actuellement pour tâche de surmonter la distorsion entre la théorie et les exigences de la vie. L'orientation décisive de toutes les sciences sociales vers la pratique nous est vitalemment nécessaire. C'est de cette façon que le Congrès du parti a posé le problème. Je suis persuadé que les travaux de votre conférence iront précisément dans cette direction.

Je tiens à souligner : le resserrement du lien entre la théorie et la pratique n'est pas un simple appel général. C'est la clef de la restructuration des sciences sociales, c'est le principe de l'activité des chercheurs et des enseignants.

Autre facteur : la pratique est la base de la connaissance et le critère de la vérité. Nous l'avons appris depuis longtemps et vous l'enseigniez aux étudiants. Mais tient-on toujours compte de ce que le lien entre la théorie et la pratique est un lien dialectique ? On ne saurait détacher les questions théoriques des questions pratiques, mais on ne saurait pas non plus substituer à la théorie un simple constat de faits. La théorie doit devancer la pratique, englober les phénomènes dans toute leur étendue, explorer le fond des choses, discerner tout « ce qui est caché par le temps ».

Rien ne peut remplacer la science et la théorie là où les modes d'action habituels sont « inefficaces », là où l'expérience du passé et l'esprit pratique ne peuvent plus donner un conseil voulu, là où des solutions foncièrement nouvelles et des actions originales sont indispensables.

Nous avons aussi besoin de la science pour former, éduquer, cultiver la capacité de la jeunesse de réfléchir en toute autonomie, d'une façon créatrice.

Je dirai carrément que la façon d'enseigner les sciences sociales, ses formes et méthodes en vigueur contribuent dans une grande mesure à ce que nous appelons dogmatisme, scolastique.

La propension à rechercher dans des « truismes » des recettes valables pour toutes les circonstances résulte d'une approche rudimentaire et ne

repose nullement sur une pensée créative, mais sur une assimilation superficielle des thèses générales.

On sait que Lénine appelait à bien réfléchir et non à apprendre par cœur, à bachoter. Ceci manque justement dans l'enseignement des sciences sociales.

Un tableau paradoxal se présente : l'homme et la société, les lois de leur évolution, les contradictions, la lutte des classes, l'édification d'un monde nouveau, le penchant de l'humanité à l'idéal, les recherches intellectuelles et les déceptions, la vérité et l'héroïsme du travail d'édification, bref, tout ce qui est le plus passionnant dans la science contemporaine, est souvent transformé au cours de conférences et, d'ailleurs dans des manuels en quelque chose d'ennuyeux, de bureaucratique et de formel.

Aujourd'hui, où le parti a appelé à une mentalité nouvelle et à un travail nouveau, il importe, à bien des égards, d'organiser d'une façon nouvelle le processus d'enseignement et d'éducation.

Il s'agit, tout d'abord, d'une approche créative, de la nécessité d'une réforme des méthodes dogmatiques et des moyens d'enseignements des sciences sociales. Il faut refaire les programmes, préparer, Chers Camarades, de nouvelles conférences, améliorer les manuels.

Bref, il faut s'adresser de nouveau à la dialectique, à sa méthode de la définition de l'essence de tel ou tel objet ou phénomène, de l'évolution de la pensée et de la connaissance par le biais des contradictions. Il faut prendre ce principe pour base des programmes de la grande école et des méthodes d'enseignement des sciences sociales qui doivent être empreints d'esprit de vie elle-même. Ce principe doit devenir fondamental au cours des séminaires, où il faut cultiver davantage la capacité de raisonnements indépendants, la faculté de mener un débat scientifique qui, comme on sait, fait naître la vérité. Dialogue, processus authentiquement créatif d'enseignement et d'éducation de la jeunesse.

(septembre 1986)

# livres

## cent ans de droit social belge

Sévère et allègre, éblouissant par son ouverture et son érudition, cet ouvrage sur l'histoire de notre droit social est aussi un carrefour d'amitiés et d'anniversaires fervents.

C'est que si 1886, « année de bascule » ouvre le droit social en Belgique, 1985 est l'année où Louis Duchatelet devient professeur honoraire à l'Université de Bruxelles, après avoir assumé pas mal de paternités : celle de la licence spéciale en droit social, celle de l'Institut du travail, celle du Journal des tribunaux du travail. Et le recueil édité par Bruylant se veut un affectueux hommage à Louis Duchatelet. Affectueux et, par la grâce notamment de Pierre Van der Vorst, étincelant. Les références poétiques et musicales abondent, la bibliographie est foisonnante, le renvoi à Nietzsche et Verhaeren alterne avec les citations de Lorca, Henri Michaux ou Garcia-Marques.

C'est une véritable aventure que l'itinéraire qui nous est proposé dans ces « Cent ans de droit social », puisque y sont traités tour à tour — et avec des plumes très diverses — l'histoire des premières batailles pour sortir du « non-droit », la sécurité sociale, la chanson sociale, le statut des artistes, les discriminations envers les immigrés, le lock-out, les accidents du travail, le droit pénal social, le travail en noir, la flexibilité...

On devine que cet énoncé n'est pas complet et qu'en tout état de cause, on ne résume pas un apport aussi riche et vivant. Reprenant un bout de phrase de l'avant-propos, je voudrais dire que le recueil effectivement, « creuse en toutes directions, aide à comprendre le passé, à saisir les problèmes, les contradictions d'aujourd'hui et à repérer les ingrédients de demain, ceux du nouveau droit social en gestation. »

Dans ces ingrédients de demain, plusieurs auteurs repèrent des indices de danger. C'est le cas, sur des modes et avec des accents différents, de Guy Desolre, de Georgette Magrez-Song, de Michel De Gols, et plus particulièrement de Gérard Lyon-Caen. Ce dernier, professeur à l'université de Paris I, s'inquiète de la place prise par le concept (et la pratique) de la flexibilité. Il s'inquiète de voir le droit du travail devenir un droit supplétif. Il observe que « la flexibilité n'est pas une revendication tournée vers l'avenir ». Cela nous paraît tout à fait juste. Et extrêmement préoccupant.

Tout dans « Cent ans de droit social belge » — y compris l'addenda musical — peut aider le lecteur à mieux appréhender la portée des batailles politiques et sociales menées dans le passé, et à mieux mesurer les enjeux de la régression qui s'affirme depuis quelques années. C'est peut-être un hommage supplémentaire à Louis Duchatelet...

**rosine lewin.**

*Cent ans de droit social belge* — Collection droit social — éditions Bruylant — 925 pages — 1.600 F.

## la traque des juifs

Il avait annoncé la couleur. Le titre de l'ouvrage monumental qu'il a consacré au sort des Juifs en Belgique occupée, ce titre est bien « L'étoile et le fusil ». *L'étoile* jaune, imposée aux Juifs par l'occupant nazi — *le fusil* pris par les, ou plus exactement par *des* Juifs pour combattre cet occupant.

Centrés sur « l'étoile », les deux premiers tomes s'achèvent sur un éclatant succès hitlérien. Car l'été 1942 a été l'été des rafles productives : en l'espace de trois mois, 17.000 Juifs ont été embarqués et déportés vers les crématoires.

Avec les deux tomes qui viennent de sortir de presse, « la solution finale s'inverse ». L'ère des rafles est terminée. La traque nazie est lente et laborieuse. Si bien que la thèse de doctorat de Maxime Steinberg s'articule sur un constat nouveau et d'une portée considérable : en Belgique, la « solution finale » a subi un échec. Grâce à la solidarité populaire à l'égard des Juifs entrés dans la clandestinité — et surtout à l'égard des enfants —, grâce à la résistance dans laquelle s'engagent nombre de Juifs, les nazis ne réussirent pas à accomplir leur programme meurtrier. Leurs ambitions sont cassées; il leur faudra deux années pour s'emparer encore de 7.000 Juifs, la plupart clandestins d'ailleurs. Des dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont échappé aux crématoires.

Ainsi donc, la recherche historique acharnée de M. S. aura non seulement débouché sur une thèse de doctorat, mais c'est d'une manière exemplaire que « la question juive » entre à l'université — celle de Bruxelles en l'occurrence.

Quarante ans après les faits, l'image des « moutons menés à l'abattoir » est corrigée. Il y eut des « moutons » mais il y a eu aussi, surtout après septembre 1942, des « rebelles à la solution finale ». L'image est rectifiée sans pathos et sans complaisance. Avec toute la rigueur scientifique requise. Une rigueur qui rend encore plus dérisoire et plus scandaleuse la tentative de « scientificité » du Français Henri Roques, auteur d'une escroquerie qui lui valut en 1985 le titre (heureusement éphémère) de docteur, en mettant en cause l'existence même des chambres à gaz, instrument du génocide juif.

Le travail que M. S. a mené pendant de longues années établit de manière irréfutable non seulement la volonté national-socialiste du génocide juif, mais les moyens mis en place en Belgique d'un côté pour l'appliquer, de l'autre pour y échapper ou y résister. Car ce travail est aussi minutieux que gigantesque : l'auteur a suivi le cheminement personnel de quasi tous les acteurs du drame juif. Il a lui-même procédé à une traque — celle de la vérité. Fiche par fiche, famille par famille, combattant par combattant. Au point que certains chapitres sont d'une lecture ardue. Mais l'auteur a voulu relever les défis méthodologiques que suscitait son entreprise, en confrontant chaque fois que c'était possible les documents de l'occupant, ceux de la résistance, ceux de l'administration belge des victimes de la guerre — et bien entendu, les témoignages des survivants. Témoignages qui eux-mêmes soulèvent des problèmes, dans la mesure où ils peuvent se contredire ou être chargés de

subjectivité. C'est un immense labeur, on ne le dira jamais assez, qui a permis la parution des quatre livres. Leur intérêt déborde le cadre de l'histoire de la question juive; il porte sur l'histoire de la Belgique occupée, dont il éclaire d'innombrables facettes, de l'attitude des catholiques ou d'un organisme officiel comme l'ONE face à la persécution antijuive, au rôle des diverses gauches juives dans la résistance, en passant par l'activité qu'ont déployée les délateurs, juifs ou non.

Le récit est fascinant.

Ce qui frappe a posteriori (même un témoin de l'époque) c'est la fréquence et la dureté des coups portés par les nazis à la résistance. Coups ravageurs, dévastateurs, mais jamais décisifs... Cette relève constamment assurée, de quel extraordinaire rayonnement de la résistance ne témoigne-t-elle pas ! Fascinants aussi la lucidité et la force de ceux qui mènent le combat et la solidarité de centaines de milliers de « soldats inconnus »...

Me voilà devenue lyrique. Maxime Steinberg l'est beaucoup moins, lui qui s'en prend systématiquement aux mythes. Il déconstruit avec un soin iconoclaste la légende qui enveloppe l'attaque nocturne d'un train de déportés. Cela se passe le 19 avril 1943 : un long train (une trentaine de wagons à bestiaux) a quitté Malines vers l'Est, la nuit, le brouillard et la mort. Depuis quelques mois déjà, la rumeur du génocide est devenue une évidence, et les Juifs embarqués à Malines ont cessé d'être dociles. Les évasions se multiplient. Il y aura 231 évasions du XX<sup>e</sup> convoi, celui d'avril 1943. Vingt-trois de ces rebelles seront tués.

La légende, dont les fils se tissent dès le 20 avril, veut que le train ait été attaqué par un groupe de partisans armés. En vérité, il n'y eut pas à proprement parler d'attaque. Trois jeunes gens intrépides prirent sur eux de tenter d'arrêter le train pour ouvrir les portes des wagons. Un seul y réussit, aidant ainsi une bonne quinzaine de déportés à fuir. Les autres évasions du XX<sup>e</sup> convoi furent préparées et assurées par les déportés eux-mêmes. Cela n'enlève rien à la témérité des trois partisans, ni à la grandeur de l'aventure collective. Mais la légende de « l'attaque » y perd ses plumes...

Soucieux de cerner les faits de près, M. S. l'est aussi à propos de l'aide apportée par le milieu catholique aux enfants juifs. Il détaille l'action déployée par certains couvents, par exemple celui de l'avenue Clémenceau à Bruxelles; par des prêtres, par exemple le vicaire de l'église Saint Jean-Baptiste à Namur ou encore par les colonies scolaires catholiques de Liège.

Il souligne le courage dont font preuve tous ceux qui — le plus souvent à la demande du Comité de défense des Juifs, abritent des enfants pourchassés. Mais il n'en reste pas moins convaincu que la hiérarchie de l'Eglise reste *en retrait*, refusant de prendre en public la défense des enfants juifs. A Liège cependant, s'il ne prend pas de position publique, l'évêque assume ses responsabilités, bien plus que le cardinal-archevêque.

Ce sont ces complicités qui ont donné son efficacité à la résistance juive, qui ont élargi le champ d'action du CDJ. On sait que ce dernier, reposant sur

diverses organisations juives de base, adhérait au Front de l'Indépendance. Quel rôle y ont joué les communistes ? Pas de rôle exclusif, M. S. y insiste. Mais un rôle spécifique et important, car l'engagement juif dans la résistance par l'adhésion au PC est un engagement non pas individuel mais socio-politique. Le parti communiste a puisé « sans compter » dans les cadres juifs, qui ont pris une part active dans la lutte armée qu'animait le parti. Mais, montre l'auteur de « La traque », cette lutte armée n'a pas été une impasse. Le partisan juif n'a pas été une victime de l'histoire. « Sa mort a été le défi le plus cinglant infligé à la solution finale. Ce Juif avait, en combattant le nazisme le revolver à la main, choisi les raisons de sa mort ».

r.l.

*Editions Vie Ouvrière — 1.000 F les deux volumes.*

## un voyage au bout de l'horreur

« Du sang sur les lianes », par D. Vangroenweghe, volumineux ouvrage (318 pages grand format), fortement documenté, (60 pages d'annexes, de notes, de tableaux, etc...) est tout entier consacré à la tragédie du « caoutchouc rouge », c'est-à-dire au système d'exploitation du caoutchouc dans l'Etat Indépendant du Congo dont Léopold II fut le souverain de 1885 à 1908. Caoutchouc rouge, parce qu'il a été récolté au prix de la vie et du sang de centaines de milliers d'Africains, hommes, femmes, enfants; les uns mitraillés et tirés à l'aveugle ou fusillés devant un tronc d'arbre, d'autres battus ou mutilés jusqu'à la mort, d'autres encore pendus ou condamnés à mourir de faim dans les prisons de l'Etat.

Après la lecture de ce réquisitoire accablant, il y a quelques points qui ne peuvent plus être mis en question :

1. Les atrocités ne sont pas des cas isolés, imputables à quelques individus violents ou désaxés. Elles sont la règle et concernent des milliers de militaires, surveillants, agents de l'Etat, parmi lesquels de nombreux officiers et sous-officiers européens et de hauts fonctionnaires, notamment des commissaires de district.
2. La pratique des « mains coupées » que l'auteur illustre par des photos d'époque, est systématique et obligatoire. Des milliers de mains droites furent coupées, parfois sur des personnes vivantes y compris des femmes et des enfants, par les agents africains et les soldats de l'Etat et des compagnies. Ceux-ci ne faisaient qu'exécuter les consignes imposées par leurs chefs européens. A chaque munition utilisée devait correspondre une main droite coupée et boucanée. Dans certains postes il y avait un « Bokonji B'Akata » un préposé aux mains, qui devait assurer qu'elles étaient bien fumées. (p. 234). Le soldat ou le surveillant armé qui enfreignait la consigne s'exposait à un châtement parfois cruel. Vangroenweghe qui a séjourné plusieurs années comme ethnologue dans les régions concernées par ces atrocités est formel : la pratique des mains coupées ne

repose sur aucun fondement traditionnel ou coutumier. Elle fut imposée par les agents de l'Etat pour contrôler l'usage des munitions, c'est-à-dire pour prouver que celles-ci avaient bien servi à tuer des hommes et non des singes ou d'autres gibiers.

3. Les massacres, les exécutions, les tortures ne visent pas en premier lieu des délinquants de droit commun ou des insurgés, mais les auteurs de « délits » économiques, c'est-à-dire tout villageois qui ne récolte pas assez de caoutchouc ou ne livre pas assez de vivres. Ces « délits » ne font évidemment l'objet d'aucune appréciation judiciaire, ne sont soumis à aucune procédure. La responsabilité est collective : c'est le chef et tout le village qui sont punis, y compris les femmes et les enfants qui sont pris en otage et mis en prison fréquemment jusqu'à la mort de faim, si le caoutchouc n'est pas fourni à temps.
4. Les prises d'otages sont également la règle. Femmes et enfants sont incarcérés si la récolte des hommes n'est pas suffisante ou préventivement pour garantir la rentrée du caoutchouc. A l'égard des femmes, le viol, le rapt ou la vente comme esclave sont monnaie courante (p. 104). Le gouverneur général Wahis a écrit dans un rapport que la suppression [du système] des otages aboutirait à des conséquences regrettables. Le système, disait-il, avait prouvé son efficacité pendant plus de 10 ans (p. 250 — les crochets sont de nous !). Les actes d'anthropophagie sont très fréquents. Ils sont non seulement autorisés par la plupart des agents et officiers européens, mais parfois commandés par eux afin d'accroître la terreur (p. 151).
5. Dès le début des atrocités les plus hautes autorités de l'Etat et le Roi lui-même sont mis au courant non seulement par les missionnaires protestants, mais par leurs propres agents et inspecteurs. Le gouverneur général de l'Etat Indépendant, le général Wahis, à Kinshasa, le secrétaire d'Etat Van Eetvelde à Bruxelles sont informés et transmettent l'information au Roi. Seul le Roi, maître absolu de l'Etat Indépendant, aurait pu intervenir. Il ne le fait pas mais recommande au contraire avec insistance que la récolte du caoutchouc soit poursuivie et accrue par tous les moyens.
6. Dans sa Préface à l'ouvrage de Vangroenweghe, le professeur Vansina souligne avec force qu'il s'agit d'un système dont la violence était la norme et le fondement. Les tueries et les atrocités ne sont pas des exceptions ou des « bavures » comme on dit aujourd'hui, mais la règle. L'agent qui ne s'y conformait pas était éjecté du système. Les missionnaires protestants qui le dénonçaient étaient menacés ou persécutés. Ce système de prédation économique reposait sur un double monopole, celui du pouvoir politique et celui des ressources économiques. Personne n'échappait à ses lois.

Voici très brièvement quelques-unes des conclusions désormais irréfutables pour tout homme de bonne foi, que l'on peut tirer de l'œuvre de Vangroenweghe. Celle-ci fait l'objet de critiques nombreuses de la part des nostalgiques de l'« épopée coloniale » et des « fidèles de la monarchie ». Ceci est dans l'ordre des choses et n'a que peu d'importance. La portée de l'ouvrage

est ailleurs. Il concerne l'ensemble de l'opinion belge qui a été systématiquement aveuglé sur notre passé colonial. Non, le Congo ne fut pas une colonie modèle; les pionniers ne furent pas des héros; les Lothaire, Lemaire, Lipens, Jacques de Dixmude, que l'on proposa comme modèles à notre jeunesse, se conduisirent comme des potentats sans scrupules et certains d'entre eux comme des assassins. Nos compatriotes coloniaux ont pratiqué ou commandé sur grande échelle la violence, la prise d'otage, le viol, les massacres de prisonniers, de femmes et d'enfants. « Que tant de Belges civilisés, calmes, équilibrés », écrit Vansina, « aient été impliqués dans les faits décrits ici, doit nous pousser à la réflexion... nous acquérons de cet ouvrage la conviction que les atrocités et la violence ne sont pas seulement des excès d'individus douteux, à la personnalité profondément perturbée, mais qu'elles peuvent surgir également d'un système ». (pp. 11-12). C'est ce que Hannah Azendt appelait « la banalité du mal » à propos du procès d'Eichman.

Si la mémoire des atrocités de l'Etat indépendant a été occultée en Belgique, il n'en est évidemment pas de même au Zaïre. Vangroenweghe a recueilli en Equateur de nombreux témoignages confirmant les faits qu'il relate. Nous avons eu la même expérience lors d'enquêtes à Kisangani sur l'« effort de guerre » dans la Province Orientale de 1941 à 1944. Le discours de Patrice Lumumba le 30 juin 1960 — véritable réquisitoire contre les violences de la colonisation — s'explique par le souvenir de ce passé d'atrocités. Certains événements de 1960 et 1964, notamment le massacre des agents de la Busira Lomani qui furent dépecés et mangés par les villageois de la Tshupa, ne peuvent se comprendre que par la mémoire du caoutchouc rouge.

De ce livre accablant, on peut cependant dégager deux impressions positives : à tous moments il y eut des hommes courageux qui dénoncèrent les atrocités parfois au péril de leur vie ou de leur carrière : quelques missionnaires protestants, certains magistrats, et bien sûr Casement et Morel; les missionnaires catholiques témoins des mêmes excès, se gardèrent d'élever la voix, à l'exception notable du P. Vermeersch. Les protestations et les témoignages des missionnaires furent relayés par une partie de la presse qui joua à cette occasion son rôle de gardienne des libertés et des droits de l'homme. L'opinion publique alertée, pesa sur les décisions parlementaires. L'ensemble de ces forces démocratiques, parmi lesquelles le parti socialiste et Emile Vandervelde eurent un rôle important, qui aboutirent à la liquidation du système léopoldien et de son Etat Indépendant.

A la même époque se déroulait en France le même combat entre les tenants du pouvoir colonial et les dénonciateurs du système. On vient de republier l'ouvrage de P.E. Vigné d'Octon, *La gloire du sabre* (ed. Quintette). En 1900, l'auteur, faute de pouvoir se faire entendre à l'Assemblée Nationale, publie à compte d'auteur un réquisitoire terrible contre les crimes coloniaux, commis notamment à Madagascar par le général Gallieni. Comme l'ouvrage de Vangroenweghe, il s'agit d'un recueil de documents, de témoignages et de lettres d'officiers révoltés par les atrocités de la conquête.

Malgré des lacunes évidentes et parfois irritantes dans la présentation et surtout dans la traduction, l'ouvrage de Vangroenweghe est une bouffée d'air frais dans l'historiographie coloniale belge, trop souvent volontairement con-

finée dans l'anecdotalisme stérile d'un Bontinck, ou dans l'apologie coloniale des mémorialistes.

**b. verhaegen**  
**kisangani, février 1987**

Daniel Vangroenweghe, *Du sang sur les lianes — Léopold II et son Congo*, préface de J. Vansina, Didier Hatier, Bruxelles, 1986, 318 p.

## **l'assassinat de julien lahaut**

« Monsieur Julien Lahaut défendit avec énergie et courage une idéologie que la majorité des Belges réprouve. Nous ne connaissons pas encore à l'heure actuelle les mobiles qui ont animé les assassins. Quels qu'ils soient, ils sont hautement condamnables, mais ils le seraient plus encore s'ils s'inspiraient d'un antagonisme politique et idéologique ». C'est en ces termes et par le biais d'une communication gouvernementale, que M. Joseph Pholien, Premier ministre, annonça le 19 août 1950 l'assassinat, perpétré la veille à Seraing, de Julien Lahaut, président du PCB.

La Justice belge n'a jamais élucidé les mobiles du meurtre ni l'identité des coupables. Le dossier a été classé « sans suite » en 1972, au grand soulagement de certains milieux.

Cela n'a pas empêché deux historiens flamands de s'atteler, 35 ans après les faits, à une vaste enquête. Ce n'est pas une enquête policière, bien sûr, mais une recherche à la fois historique et journalistique, qui leur a permis d'avancer des hypothèses. Pour R. Van Doorslaer et E. Verhoeyen, le meurtre du président du PCB faisait partie d'une stratégie de la tension en vue d'instaurer un régime fort en Belgique. Les secousses suscitées par « l'affaire royale », et le climat de guerre froide de l'époque favorisaient cette stratégie.

Les auteurs ont entrepris des fouilles dans « l'univers sombre qui est celui de l'anticommunisme sur le plan national et international ». Univers vraiment très sombre, dominé par une haine viscérale, et qui trouve des appuis (plus ou moins continus, plus ou moins solides) au sommet de la hiérarchie catholique, dans des milieux industriels, des des polices, dans des officines européennes et américaines, dans des réseaux d'espionnage.

Van Doorselaer et Verhoeyen ont été servis, disent-ils, par « un extraordinaire concours de circonstances », qui leur a permis d'étayer une piste qui avait été retenue à l'époque par le PCB, celle d'un groupuscule anticommuniste dirigé par « Adolphe » et lié à André Moyen. Mais comme devait le déclarer en 1972, M<sup>e</sup> Jules Raskin, « la non-communication du dossier avait empêché la partie civile d'apporter une collaboration active à l'enquête, comme elle avait cherché à le faire en temps utile. »

De fait des forces importantes avaient intérêt à ce que la vérité ne soit pas connue. Plutôt que de chercher avec obstination et insistance du côté de

l'extrême droite, on a préféré lancer et relancer sans relâche la thèse d'un règlement de comptes entre communistes. Un des grands mérites de l'ouvrage de RVD et EV est de fournir un tableau de l'action anticommuniste et du renseignement. Peut-être est-il prématuré de parler à cet égard d'une « Histoire de l'anticommunisme »; mais c'en est à coup sûr une amorce fort intéressante. Les recherches des auteurs ont pu établir que « la seule personne signalée comme suspecte et, abstraction faite de Verbrugge, qui ne fut jamais interrogée, est précisément l'homme qui avait la plus large part de responsabilités dans le meurtre de Lahaut. » Invoquer le hasard à ce propos est hasardeux... Leur enquête permet aussi de soutenir avec beaucoup de vraisemblance que le fameux cri de « Vive la République » lancé à la Chambre le jour de l'investiture de Baudouin comme successeur de Léopold III, n'a été qu'un prétexte au meurtre de Lahaut.

Une réserve cependant, à propos d'une appréciation sur le PC. Les auteurs écrivent que « c'est sans doute sans le savoir » que les communistes ont, après le meurtre de Lahaut, fait obstacle à la violence de droite en s'abstenant eux-mêmes d'actes violents. Rien ne permet d'étayer cette hypothèse. Les communistes savaient ce qu'ils faisaient et leur attitude a été conforme à ce qui est pour eux une règle en pareille circonstance. Mais cette réserve est mineure, il ne faut pas s'y tromper. « L'assassinat de Lahaut » constitue une contribution importante à l'histoire politique de notre pays. Elle en éclaire des bas-côtés sur lesquels l'idéologie dominante organise un pieux silence.

r.l.

Editions EPO — 240 pages — 598 F.

## l'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme en Belgique

Les auteurs de « L'assassinat de Julien Lahaut » ont publié dans la Revue belge d'histoire contemporaine une étude intitulée « L'Allemagne nazie, la police belge et l'anticommunisme en Belgique — (1936-1944) un aspect des relations belgo-allemandes ». Leur propos : identifier les milieux privés et officiels qui s'occupaient à l'époque d'action anticommuniste; déterminer l'impact que les relations belgo-allemandes ont eu sur ces activités. A cette fin, ils ont « ratissé large » — du monde diplomatique au domaine politico-policier.

Leur enquête confirme que dès sa constitution, mais surtout après 1936, le PCB a suscité oppositions et haines farouches, dont certaines s'inscrivaient explicitement dans la trame de l'idéologie conservatrice autoritaire. Ainsi se crée en 1925 une Société d'études politiques économiques et sociales », présidée par le baron Léon Greindl, lieutenant-général retraité, animée

par un ancien officier Jean Spiltoir, et qui adhère à la « Ligue internationale contre la 3<sup>e</sup> Internationale ».

C'était, pour l'essentiel, un service de renseignement anticommuniste qui, montrent Rudi Van Doorselaer et Etienne Verhoeyen, fut financé entre autres par le Comité central industriel, ancêtre de la FEB. En 1937, l'action de la SEPES fut renforcée par celle de la « Concentration de propagande anticommuniste » (COPAC), qui voulait coordonner les diverses initiatives dans ce domaine. Le vicomte Charles Terlinden fut le président de l'a.s.b.l. créée en 1938, et divers grands noms du monde financier, industriel et catholique y furent associés.

Dans le même temps, le nazisme s'est consolidé en Allemagne et des réfugiés politiques arrivent en Belgique. La politique dite d'indépendance voulue par Léopold III et P. H. Spaak a facilité, indiquent les auteurs, des tentatives d'ingérence de la police allemande en Belgique. En témoignent notamment les relations que Robert de Foy, administrateur de la Sûreté publique depuis 1934, eut avec la Gestapo. Les deux polices échangeaient des informations et on notera en passant la complaisance avec laquelle un rapport de police *belge* transmis à Berlin en 1936, indiquait que trois personnes soupçonnées d'activités antihitlériennes étaient « de race juive ».

Il y eut mieux (ou pire) : en septembre 1937, se tint à Berlin un Congrès international de la police sur la lutte contre le bolchevisme. Quinze pays y prirent part, dont la Belgique.

L'importance commerciale, politique et militaire du port d'Anvers pour l'Allemagne hitlérienne a amené les auteurs à examiner tout particulièrement la collaboration assumée par des officiers de la PJ anversoise avec la Gestapo. Avec leur aide, la Gestapo fut bien informée des activités des émigrés allemands en Belgique. Infiltration, intoxication, utilisation d'indicateurs qui sont parfois des agents doubles : le récit des deux historiens prend par moments la touffeur d'un bon roman d'espionnage.

Quelques constats majeurs se dégagent de l'étude :

— la pression politico-policière allemande sur la justice belge a été pesante — et pas dépourvue d'effets — surtout de 37 à 40;

— l'occupation aggrave évidemment cette pression dès lors que le droit pénal belge est introduit en Belgique. « La politique du moindre mal » appliquée par les autorités restées au pays conduisit, notent les auteurs « à un certain nombre de concessions »;

— l'invasion de l'URSS par les nazis le 22 juin 1941, est le signal de l'opération Sonnenwende contre les communistes. La liste des militants à arrêter fut établie en utilisant parmi d'autres, mais dans une mesure modeste, des éléments provenant de la police belge. A partir du moment où l'URSS est un allié de la Grande-Bretagne, les milieux judiciaires vont dans leur ensemble, modifier leur attitude envers les communistes, qui cessaient d'être « un ennemi de l'intérieur ». Les policiers ou magistrats pour qui l'agression nazie contre l'URSS ne signifia pas ce changement et qui poursuivirent leurs activités anticommunistes, prirent dès lors le chemin de la collaboration. Ce fut le cas de Tilman à Anvers, de Destexhe à Liège, pour ne citer que ceux-là.

Pour les auteurs, la « neutralité » de la magistrature après le 22 juin 1941 éclaire les rapports de force sous l'occupation : « la force réelle de l'occupant était moins absolue qu'on ne le croit souvent ».

r.l.

*Revue belge d'histoire contemporaine, 1986, 1-2, pp. 61-126.*

## à la croisée des chemins

Plus personne ne saurait mettre en doute la portée des transformations technologiques qui s'opèrent sous nos yeux : l'électronique, la génétique et ce qu'il faudrait peut-être appeler « l'énergétique » (la science de l'énergie) sont à la base d'une nouvelle révolution industrielle. Le marxisme le plus élémentaire sait que le développement des forces productives est étroitement lié à la forme des relations sociales. Il n'est donc pas difficile de prévoir que ces progrès scientifiques et techniques entraîneront des effets sociaux à court et à moyen terme. Et pourtant, malgré les objurgations de certains d'entre eux, ce domaine a été peu balisé par les marxistes, comme si l'analyse de la situation nouvelle risquait d'en accélérer les effets négatifs.

L'essai d'Adam Schaff vient donc à son heure, et on rendra grâce à Claude Javeau d'en avoir préparé une élégante traduction en français

Abandonnant son terrain de prédilection (la linguistique), l'auteur s'essaie à une (très prudente) visée prospective. Pour lui, une importante réduction du temps de travail est inéluctable. L'automatisation et la robotisation libéreront l'homme de la plupart des tâches productives. Comment donc les sociétés vont-elles « absorber » cette modification radicale de la structure de l'emploi ? Plusieurs scénarios peuvent être envisagés, selon que l'on examine les sociétés capitalistes, « socialistes » ou du tiers monde. À l'intention des premières, Schaff souligne le dilemme crucial posé par la question : qui payera les inactifs ? On a le choix entre une égalisation relative du revenu national qui suppose le développement d'une « économie collective » dont la forme reste à définir, et le maintien d'une société oligarchique obligée de renforcer son pouvoir par un régime politique totalitaire. De même, on peut craindre l'apparition d'un nouveau stade de l'impérialisme, celui de multinationales qui ajouteraient à leur pouvoir économique les armes de l'information et de leur statut « d'extra-territorialité ».

Nous nous trouvons devant une bifurcation des voies : élargissement de la démocratie ou son contraire. La révolution industrielle renforce en fait les enjeux de la lutte des classes, conçue non comme une opposition entre propriété privée et publique, mais comme un affrontement entre partisans et adversaires de la forme démocratique de la société de l'avenir. C'est là un avertissement adressé à *tous* les partis qui affichent un programme de progrès social (et qui, faut-il le préciser, rend caduques la plupart de leurs dissensions actuelles) : qu'en est-il, sous-entend Schaff, d'un projet de société commun à toute la gauche européenne ?

Dans les pays du socialisme réel, l'enjeu est aussi celui de la démocratie politique : elle seule permettra à ces pays de maîtriser la circulation de l'information indispensable au développement technologique; elle seule leur assurera une place conséquente dans la « course au XXI<sup>e</sup> siècle ».

On le voit : Adam Schaff pose les problèmes en dehors de tout volontarisme moral. Les enjeux sont vitaux. Ils interpellent directement notre *mode de pensée politique* qui demeure, pour une large part, tributaire d'une expérience acquise *avant* la nouvelle révolution industrielle. C'est uniquement à la condition d'affronter la situation présente que nous pourrions agir sur notre avenir. Car, ajoute l'auteur en concluant, « le vent de l'histoire souffle maintenant de plus en plus fort ».

p. aren

(\*) A. Schaff, *Les nouveaux chemins, Bruxelles, Les Eperonniers, 1987.*  
Coll. « Sciences pour l'homme ».

## la gauche face aux illusions néo-libérales

Lancé avec éclat, le recueil de textes « La gauche face aux illusions néo-libérales » nous laisse sur notre faim.

L'ouvrage résulte des échanges d'idées au sein d'un groupe de réflexion, animé par Philippe Moureaux et Anne-Marie Lizin. Objectif : « actualiser le socialisme », alimenter un débat.

L'analyse du néo-libéralisme est menée sans grande originalité, mais avec le souci de ne négliger ni les aspects idéologiques, ni les effets matériels de la vague néo-libérale. Nicole Delruelle, qui scrute l'évolution des modes de vie et des valeurs, signe à cet égard des pages pénétrantes — à propos de la jeunesse, des comportements syndicaux, de la dualisation de la société.

Sans doute faut-il se réjouir de ce que deux des huit coauteurs — Philippe Moureaux et Pierre Legros — évoquent la pensée de Marx. Le PS ne nous a pas habitués à pareils exercices. Saluons donc ce retour aux sources qui prend explicitement le contrepied des « déceptions » modernistes d'un Claude Demelenne. Moureaux admet que « l'interrogation à l'égard de Marx est incontournable » et que sa pensée est d'une « importance centrale ». Il la réduit néanmoins à deux idées-force : « Un déterminisme historique absolu » et le concept de la lutte des classes, dont il déplore la rigidité. Mais qui l'oblige à avoir de Marx une lecture rigide et statique ?

Complétant son ressourcement, Moureaux cite Benoît Malon et Proudhon, auquel il prête une stature de prophète. Les seconds servent-ils à légitimer la référence au premier ?

Pour le reste, le président de la fédération bruxelloise du PS formule des observations fort sensées sur le vocabulaire (archaïque) de la gauche, sur la nécessaire ouverture de la famille socialiste aux « autres » — une ouverture bloquée, dit-il, par les cadres intermédiaires du PS — sur la décentralisation, sur la fonction du service public. Il polémique même avec la prétention de Demelenne de « réhabiliter le profit ». Mais on s'interroge sur le pouvoir mobilisateur de ces propos modérés jusqu'à la mollesse. Ce n'est pas de mollesse qu'on parlera à propos de Jean Salmon mais d'abdication, puisque d'entrée de jeu il proclame que « la Belgique est et restera un pays capitaliste ». Exit tout projet socialiste.

Jean-Louis Stalport aborde un problème complexe et brûlant : la flexibilité. Il a raison de considérer improductif le discours idéologique de refus pur et dur, devant le dossier « flexibilité ». Il fait allusion à quelques expériences positives d'aménagement du temps de travail, qu'on eût aimé analysées de plus près, puisqu'aussi bien il entend partir des réalités. Mais il ne donne pas de définition rigoureuse de la flexibilité. Ce qui l'amène à indiquer comme premier enseignement des expériences en la matière : « la flexibilité doit d'abord être négociée collectivement ». Que l'on sache, le principe de la flexibilité a été incorporé dans le texte d'une convention interprofessionnelle dûment négociée, et signée par les organisations syndicales. Alors ?...

Anne-Marie Lizin centre sa réflexion sur « l'humanisme de la gauche contemporaine », sur la place des individus, du quotidien, des sentiments — et aussi de l'éthique — en face des institutions et de l'Etat. Elle énonce des idées simples, trop souvent étrangères au mode de vie et de pensée de la gauche.

Il y a donc incontestablement dans ce recueil — dont nous n'avons pas examiné toutes les contributions — des choses utiles. Ce qui frappe, c'est le manque de souffle et de perspectives, c'est le caractère flou, voire inconsistant du projet de société proposé par le PS. On ne demandait pas un organigramme. On pouvait espérer plus de robustesse.

rosine lewin.

Chez Labor — 495 F.

## atlas économique de l'europe

Disséquer l'Europe pour en faire le bilan économique au niveau de quelque cinq cents entités régionales et faire apparaître les axes qui se dessinent au niveau européen, tel est l'objet de l'*Atlas économique de l'Europe* présenté récemment à la presse.

Cet ouvrage remarquable à maints égards a été réalisé par une équipe dirigée par notre collaborateur Christian Vandermortten, chargé de cours à l'ULB, qui avait déjà publié en 1983 un *Atlas économique de la Belgique*. On retrouve également dans cette équipe Jean Vanlaer, auteur en 1984 de 200 millions de voix. Une *géographie des familles politiques européennes*. Jean-

Rémi Sortia, assistant à l'Institut de géographie de l'ULB, est aussi un des principaux auteurs de l'ouvrage.

L'atlas présente ainsi au fil de ses nombreuses cartes, l'activité économique de 21 branches d'activités dans 516 unités territoriales — provinces, départements, comtés — de 18 pays européens, soit toute l'Europe « à économie de marché », autrement dit tous les pays capitalistes d'Europe, de l'Islande à la Grèce, du Portugal à la Finlande. Et les valeurs sont exprimées en ECU, l'unité de compte européenne.

Si l'ouvrage confirme l'importance prise par le secteur tertiaire dans la valeur ajoutée européenne (57 %) et la faible part occupée par l'agriculture (4 %), il fait aussi apparaître le développement inégal à l'intérieur même de ces pays capitalistes développés d'Europe. Il y a un axe fort, qui va de Liverpool à Milan, mais il y a aussi un croissant périphérique qui va de l'Irlande à la Grèce, en passant par la péninsule ibérique et le Mezzogiorno italien.

Notre pays est certes dans l'axe et relativement éloigné de la périphérie. Les cartes ne sont cependant pas figées et les retards s'accusent vite, et à l'intérieur de l'Europe et par rapport à ses partenaires les plus puissants.

S. N.

(\*) Atlas économique de l'Europe, édité par la Société royale belge de géographie et l'Université libre de Bruxelles. L'ouvrage de 176 pages, dont une centaine de pages des cartes, la plupart en deux couleurs, au format de 30 x 40 cm, est en vente aux prix de 2.500 FB à la Société royale belge de géographie, Campus de la Plaine CP 246, boulevard du Triomphe, 1050 Bruxelles. CCP. 000-0048669-72.

## marcinelle, 8 août 1956

Les études réunies sous ce titre ont été présentées à un colloque, trente ans après la catastrophe du Bois du Cazier. Un colloque auquel ont été associés notamment la CISL, le ministère italien des Affaires étrangères, la RTBF de Charleroi et l'université de Louvain (séminaire d'études pluridisciplinaires sur l'immigration italienne en Belgique).

Cette entreprise visant à mémoriser et à analyser avec du recul la catastrophe de Marcinelle, son contexte et son rôle notamment en termes de dynamique sociale mérite un grand coup de chapeau.

Felice Dassetto examine l'apport en Belgique de main-d'œuvre italienne, les conditions de son exploitation à outrance dans les années cinquante. Le 8 août 1956 marque « le point d'orgue de la détérioration des relations italo-belges autour de l'enjeu de la main-d'œuvre. »

Les réactions des media sont analysées par Pierre Rion, sur base d'un choix méthodologique qui nous paraît contestable. Il choisit « quatre grands quotidiens nationaux » pour voir comment l'opinion publique a réagi à l'évé-

nement. Ses critères éliminent d'office « Le Drapeau Rouge », organe du PCB. Or c'est le quotidien qui a consacré au drame, à ses tenants et aboutissants une part parmi les plus élevées proportionnellement — avec une cohérence, une pugnacité et une ténacité remarquables. Quand on lit (page 53) : « Le Peuple est l'unique journal à entreprendre dès les premiers jours une critique sévère des systèmes de sécurité en vigueur... » on est interloqué; « unique journal » veut dire le seul des quatre choisis, les autres étant La Dernière Heure, La Libre Belgique et le Soir...

Tout à fait intéressantes et actuelles, sont les observations d'Albert Bastenier et F. Dassetto sur la politique migratoire (ou ce qui en tient lieu) en Belgique. A leurs yeux, « l'industrie charbonnière remplit les conditions pour préfigurer et annoncer » le phénomène social qu'on appellera ensuite dualisation de la société. La profession de mineur est avilie. Un seul indice suffit à le souligner : la fréquence accélérée du taux des accidents mortels, en particulier dans les bassins du Sud. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'appel aux migrants. L'Etat belge, les pouvoirs publics y jouent non pas un rôle de protagoniste (abandonné aux industriels, ceux-là même qui négligent tellement les conditions de sécurité du travail), mais un rôle de surveillant. Les syndicats partagent avec les organisations patronales l'idée que le recours à la main-d'œuvre étrangère est un phénomène passager et réversible. Alors que le choc de Marcinelle eût pu être l'occasion d'une remise en cause de tout cela, il n'en fut rien et cette grave carence produit encore aujourd'hui des effets délétères.

Aujourd'hui, Marcinelle est perçu dans la mémoire populaire du Pays Noir comme le tribut payé par les Italiens pour leur intégration dans la population belge. Au delà de cette image, Michel Poulain retient que la catastrophe d'août 1956 aura marqué le début de la désindustrialisation. Et celle-ci n'est pas terminée...

r. l.

*Editions CIACO, Louvain-la-Neuve, 1986.*

# en revues

bulletin de la FAR

Dans ce double numéro de janvier-février 1987, d'emblée, un texte important, qui soulève une série d'interrogations capitales pour aujourd'hui et demain : c'est un texte de Maryse Hockers sur les perspectives d'« une société sans travail », et sur ce que le professeur Bolle de Bal appelle « la déliance sociale ».

Une première partie du texte passe en revue quelques études qui font autorité à propos des perspectives d'extension du chômage. Qu'il s'agisse de Macarov, Leontiev ou Gorz, ces messieurs se rejoignent pour estimer que la quantité de travail humain dont la société aura besoin, tend à se réduire. Dans l'entretien que M. Hockers a eu avec M. Bolle de Bal, intervient la notion de déliance sociale, qu'on peut aussi appeler désintégration communautaire. De quoi s'agit-il ? D'une évolution maintes fois observée — le recul des liens sociaux dans nos sociétés développées — mais qui fait ici l'objet d'une analyse globale tournée vers l'avenir. Parce que famille, atelier, paroisse, village se sont rétrécis ou dilués, les citoyens souffrent d'une maladie à la fois sociale et culturelle. Les hommes ne sont plus reliés à la terre, à leur passé, à leurs créations. La « déliance », c'est cette maladie, et une

de ses sources principales est le chômage. « Perdre son emploi, pour un travailleur, c'est être entraîné dans un processus de déliance sociale caractérisé ». M. Bolle de Bal s'en inquiète à juste titre et rappelle que les êtres humains nourrissent une profonde aspiration à la solidarité, à la « reliance ». Il en appelle à l'imagination sociale et observe à propos des manifestations d'étudiants en 1986 que nous avons peut-être assisté « à une nouvelle synthèse dialectique du romantisme et du réalisme politique »...

Au sommaire du même numéro : une copieuse chronique de droit social, un hommage à Emilienne Brunfaut, des réflexions de J. Verde i Aldea sur la dimension internationale des droits de l'homme, la suite de l'étude de Luis Cruz sur le syndicalisme chilien, où sont examinés la crise du mouvement syndical, les idéologies qui l'inspirent, le rôle politique du mouvement syndical, ses perspectives. Et comme toujours, une chronologie des actions sociales, une rubrique livres et revues, et une rubrique expositions.

162-163 — 200 F le numéro double —  
Fondation André Renard, 9-11, place  
Saint-Paul à 4000 Liège.

## contradictions n° 51

« (...) Ce qui frappe, en effet, c'est de constater que des théories qui regroupent un nombre aussi vaste d'éléments et de postulats divers, évacuent pratiquement sans justification, la plus évidente des évidences : la société capitaliste et son historicité. (...) De ce point de vue, les théories du totalitarisme, anciennes et plus récentes, ont préfiguré ou revitalisé toutes sortes de théories quasi naturalistes sur la société bourgeoise moderne. En effet, « dispa-

rition des classes » et antihistoricisme » — rejet du déterminisme et de l'explication causale en Histoire — vont souvent de pair et induisent une sorte de « naturalisation » des processus historiques sous le capitalisme ».

C'est en ces termes que Roland Lew et Yannis Thanassekos concluent leur communication consacrée aux « enjeux du débat actuel sur le totalitarisme ». Evoquant la notion de totalitarisme, son

étude et l'évolution de celle-ci à travers les conditions historiques et la situation politique du moment, les auteurs démontent et démontrent l'utilisation idéologique, académique, politique et scientifique du concept. La notion de totalitarisme est mobilisée pour dénigrer et rejeter des régimes, des hommes, des idées (De la révolution française à l'Union soviétique) pour amalgamer des situations historiques et politiques d'une nature fondamentalement différente (le fascisme italien, le nazisme, le stalinisme) pour justifier enfin ou approuver, implicitement ou explicitement, la stabilité, la valeur du régime de « nos » sociétés.

Dans le même numéro, Roland Lew et Yannis Thanassekos publient une autre contribution : « Marxisme des intellectuels, marxisme pour le mouvement ouvrier : un même cheminement ? »

Ils situent d'emblée la question : « Faut-il distinguer un marxisme d'intellectuels, pour les intellectuels, d'un marxisme pour la classe ouvrière ? Ont-ils quelque chose en commun ? »

L'étude tend à montrer qu'il y a eu une évolution de Marx aux marxistes aujourd'hui quant à « l'utilisation » de l'approche théorique d'une question. Selon les auteurs, si pour Marx, « la grandeur propre de son œuvre tient incontestablement à cette extraordinaire tensions intellectuelle qui marqua tout autant sa vie de chercheur et de militant que d'homme tout court », il y a eu une « transformation de l'œuvre mili-

tante et intellectuelle en un produit pour ainsi dire purement culturel, en un corpus doctrinal s'adaptant à des fonctions variées (...) Toutes ces transformations ont fini par donner une place prééminente à la construction intellectuelle en tant que telle au détriment de son rapport à l'auto-activité ouvrière ». Telle est la thèse. Toutefois, si elle révèle de larges parts de vérité, elle ne me paraît pas convaincante sur certains points, entre autres sur une certaine mythification du passé. Mais le débat mérite beaucoup plus que ces quelques lignes de synthèse.

On retiendra encore l'article de Jean-Louis Fauchet : « L'écologie à la croisée des chemins » analysant en Belgique le parti Ecolo et traitant de l'écologie en tant que tel. Un mécanisme qui tourne parfois à la simplification déprécie l'intérêt de l'analyse. C'est dommage parce qu'il paraît incontestable que la gauche est en retard d'analyse sur ces questions.

Au sommaire du numéro, on trouvera encore un article de Ronald Pirson : « De Val Duchesse au Mondial, lorsque survient la fête », un article de Claude Herne : « Le totalitarisme à visage angélique ou la dictature du pluralisme médiatique » et une contribution de Bernard Hengchen et Jacques Yerna sur les « Cent ans de socialisme en Belgique ».

**pascal delwit.**

*Contradiction. Av. des Grenadiers, 2, 1050 Bruxelles. 250 F.*

## socialisme

Les deux numéros d'hiver de Socialisme ont pour thème principal le secteur public en Belgique : « Quelle fonction publique pour l'an 2000 ? » d'abord, et « Nouvelles technologies, administration et syndicats » ensuite, ce deuxième volet étant constitué de contributions à un colloque de la CGSP-Ministères de novembre 1985.

A mon estime, l'article le plus intéressant n'est paradoxalement pas dans les dossiers présentés. Il s'agit de « La

curieuse gestion de la dette publique par Martens VI » (N° 199), analyse par Gerges Deneff de la mise sous contrôle financier de l'Etat par les banques et détenteurs de capitaux, qui en ont fait un instrument de leur enrichissement. L'argumentation est claire, minutieuse et chiffrée.

Pour rester dans le paradoxe, le deuxième dossier, plus concret, sur les « nouvelles technologies » est aussi plus original que le premier qui a des

ambitions doctrinales. On regrettera sans doute l'absence de l'exposé documentaire présenté au colloque, au moins parce qu'il permettait de bien situer le problème : celui de la sous-informatisation des ministères (en général, avec exceptions relatives — Affaires économiques, Finances et Défense nationale). Voilà comment une organisation syndicale se trouve — heureusement — en avance sur l'événement technologique. Les contributions présentées montrent bien qu'une stratégie de « contrôle ouvrier » n'est pas facile à construire, même quand on peut profiter des expériences des autres. En l'espèce, il est d'ailleurs assez étonnant que celles-ci ne soient pas analysées, alors que l'informatisation du secteur tertiaire privé et parastatal est beaucoup plus avancé.

Reste donc le premier dossier, de portée plus générale. La déception, et je voudrais en prémunir le lecteur en l'avertissant, c'est que ce dossier est vide de toute conception de l'Etat, autant pour l'analyse que pour les propositions. Il s'agit en fait essentiellement d'un plaidoyer, sympathique

autant que maladroit, pour les services publics en général et le statut des fonctionnaires. Discours classique sur la revalorisation du statut comme gage de dynamisme. Quelques propositions sur la responsabilisation, la décentralisation et l'autonomie des tâches méritent d'être notées, mais ce qui frappe le plus, même dans l'optique étroite adoptée, c'est l'absence pudique de référence au concret : politisation et clientélisme, multiplication des institutions gangrènent toute l'administration publique et il ne suffit pas en la matière de défendre sa part, ou de limiter le débat aux « cadres linguistiques » (il y a un article entier là-dessus — on n'est pas encore en l'an 2000, il est vrai).

Les deux numéros comprennent chacun un article sur les missiles (A. Dumoulin) et le numéro 199 comprend aussi un intéressant plaidoyer pour l'Europe politique, de Daniel Norrenberg.

**michel godard.**

*N° 198 de nov-déc. 1986 et 199 de janvier-février 1987. 13, bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.*

## la revue nouvelle

« Vaincre l'opacité du CVP » est un des objectifs de la livraison de mars de la Revue nouvelle, qui a réuni à cet effet des analyses sur la santé du CVP, ses positions économiques, sociales et institutionnelles, ses relations avec le mouvement flamand, l'Eglise, le PSC. Le recueil est très documenté. On est tenté d'en déduire que le CVP, plutôt qu'« opaque » est surtout un parti divers, complexe, contradictoire.

Traversé de courants et de tensions, le grand parti flamand veut assurer la coexistence en son sein d'une aile droite et d'une aile gauche, ainsi que des traditionnels « standen » — mouvement ouvrier, classes moyennes, agriculteurs, cercles catholiques. Il est significatif que les détenteurs de capitaux et chefs d'entreprise ne constituent pas un « stand », masqués qu'ils sont en classes moyennes. Le CVP fait face à des frondes parlementaires chro-

niques de ses élus ; il pratique la promotion systématique de ses « rebelles », ce qui permet de les neutraliser un tantinet. Mais il n'est pas pour autant homogène, encore moins monolithique.

La RN note que la gestion conduite par Martens avec les libéraux mécontente une bonne part de l'électorat social-chrétien flamand.

En matière économique, montre Gérard Lambert, le CVP est surtout « une force d'occupation de la société civile et étatique ». Il a profité du dynamisme de la société flamande, des initiatives de multinationales ou de patrons flamands, et leur a offert des relais dans l'appareil d'Etat. Si « Flander's technology » est un outil médiatique performant, il ne faut pas oublier que les flux économiques sous responsabilité régionale ne représentent que 3 à 4 % de l'ensemble des flux. Le CVP a donc, ici aussi, plusieurs fers au feu.

L'analyse de la politique voulue par Herman Deleeck « maître-à-penser-social » du CVP nous apparaît particulièrement éclairante. Comment entend-il « mieux maîtriser le budget de la Sécurité sociale » ? Il ne veut pas, nous dit-on, remplacer la sécurité sociale par un système d'assistance. Fort bien ! Mais il veut « inverser les priorités et faire de la garantie d'un minimum socio-vital familial l'objectif premier qui concerne avant l'intervention de l'Etat ». Il s'agit donc bel et bien d'une remise en cause fondamentale de la Sécurité sociale et la R.N. reconnaît « dans l'approche de Deleeck le contenu de l'exposé des motifs des principales mesures sociales prises en Belgique depuis sept ans ». Il s'agit, plus précisément, de centrer la politique sociale non sur la personne (travailleur ou citoyen), mais sur la famille, avec tout ce que cela implique de discriminations envers la femme travailleuse. La R.N. s'en inquiète, qui observe que H. Deleeck « est un disciple fidèle du Père Rutten, sénateur catholique qui en 1884 déposait une proposition de loi concernant la limitation du travail des femmes mariées ». Et de souligner que la pensée de Deleeck amalgame néolibéralisme et christianisme social. Cet amalgame nous paraît tout à fait destructeur des fondements de la Sécurité sociale.

r.i.

*La Revue nouvelle, mars 1987, 250 F.*

Afrique du Sud. La simple évocation du nom du pays suffit pour rappeler à l'opinion internationale la honte et le dégoût quotidien qu'inspirent l'apartheid et ses conséquences dans ce pays mais aussi pour rappeler la lutte d'un peuple, d'une communauté pour l'abolir.

Comme le remémore (si besoin en était) l'édito de la Revue Nouvelle « la situation de l'Afrique du Sud constitue

un défi pour la conscience internationale ». C'est sur cette base que la Revue Nouvelle a élaboré son dossier principal du mois de décembre.

Il faut bien l'avouer pourtant, le dossier nous paraît loin de tenir toutes ses promesses. Difficulté d'être original sur une question qui attire beaucoup l'attention ? Peut-être.

On relèvera principalement la contribution de Jean-Claude Wilmane sur les fondements et la légitimation de l'apartheid et sur les conditions historiques spécifiques de la colonisation blanche en Afrique du Sud.

La réflexion d'Antoon Allaerts à l'égard du P.A.C. (Pan Africanist Congress) organisation dissidente maoïste de l'A.N.C. nous paraît fort pauvre et constitue plus une volonté d'appui politique à l'organisation qu'une étude (nécessaire) de celle-ci notamment par rapport aux principaux mouvements d'opposition que sont l'A.N.C. et l'U.D.F.. On retiendra encore les liens « inavouables » entre la Belgique et l'Afrique du Sud mis en avant par Colette Braeckman. On y apprend notamment que la Belgique, selon une étude effectuée par le G.R.I.P., serait le premier importateur européen de produits sud-africains.

Dans un tout autre registre, Philippe Denis entame une étude sur l'Histoire de la J.O.C. (Jeunesse Ouvrière Chrétienne). Cette première partie comprend les origines de l'organisation, ses objectifs, ses relations avec l'ensemble des organisations chrétiennes, ses réalisations, ses échecs. Les réflexions s'arrêtent au tournant important qui s'opère dans la J.O.C. à la fin de la décennie 60 et au début des années 70. La suite ? au prochain numéro.

**pascal delwit.**

*La Revue Nouvelle. Décembre 1986. 200 F.*

**Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :**

**DU MONDE ENTIER**

rue du Midi 162  
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION**

**POPULAIRE**  
rue des Deux Eglises 128  
1040 Bruxelles

**F.N.A.C.**

City II, rue Neuve  
1000 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES**

**DE BRUXELLES**  
av. Paul Héger 42  
1050 Bruxelles

**LE LIVRE ROUGE**

bd Lemonnier 171  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE CORMAN**

rue Ravenstein 28-30  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE LEFÈVRE**

rue des Colonies 7-9  
1000 Bruxelles

**TROPISMES**

Galerie des Princes 5-11  
1000 Bruxelles

**LIBRIS - 44**

Passage 44 (bd. Botanique)  
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE L'AVENIR**

Rue St-Léonard 102  
4000 Liège

**LIBRAIRIE BIBLIO**

rue de la Régence 53  
4000 Liège

**LIBRAIRIE ANDRÉ LETO**

rue d'Havré 9  
7000 Mons

**KRITAK**

Vesaliusstraat 1  
3000 Leuven

**LIBRAIRIE DÉRIVE**

rue des Augustins 17  
5200 Huy

**CLUB ACHILLE CHAVÉE**

rue Hamoir 93  
7100 La Louvière

**L'ÎLE LETTRÉE**

faubourg d'Aréval, 2  
6720 Virton

**LIBRAIRIE L'AVENIR**

rue St Léonard 102  
4000 Liège

Outil d'analyse marxiste de la société actuelle,  
les **CM** entendent

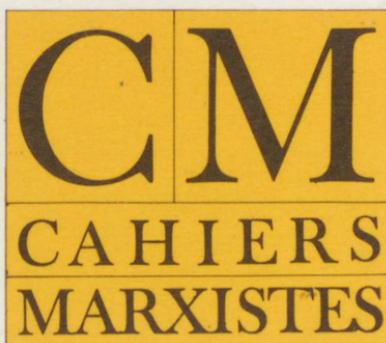
- contribuer à un nouvel élan de la gauche et de ses valeurs;
- participer à l'élaboration d'alternatives mobilisatrices à la politique néo-libérale;
- développer la réflexion et les échanges de réflexion à propos des voies d'accès à une société socialiste en Belgique.

**L'abonnement annuel aux CM : 700 F**

CCP 000-0188754-80

de la Fondation Joseph Jacquemotte

1000 — Bruxelles



Avec l'appui de la Commission française de la Culture  
de l'agglomération bruxelloise

Adresse : 20, av. de Stalingrad — 1000 Bruxelles  
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Prix : 80 F